

SIXIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Ottawa, Canada

Du 13 au 15 septembre 2009

RAPPORT

Foro Interparlamentario de las Américas
Fórum Interparlamentar das Américas



Forum interparlementaire des Amériques
Inter-Parliamentary Forum of the Americas



Table des matières

REMERCIEMENTS	5
1. INTRODUCTION	7
2. PREMIÈRE SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE	7
2.1 Examen de l'ordre du jour	7
2.2 Élection du président de la Sixième Assemblée plénière	7
2.3 Rapport annuel.....	7
2.4 Formation des groupes de travail	8
2.5 Autres questions.....	9
3. PRÉSENTATION SPÉCIALE : APRÈS LA CRISE – LES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DANS LES AMÉRIQUES	9
4. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ET ALLOCUTION PRINCIPALE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OEA .	1
5. PRÉSENTATION SPÉCIALE : LA PANDÉMIE (H1N1) 2009	12
6. SÉANCE FINALE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE	13
6.1 Rapports des groupes de travail et examen des recommandations	13
6.1.1 Groupe de travail 1 : La crise économique et financière	13
6.1.2 Groupe de travail 2 : La sécurité alimentaire	14
6.1.3 Groupe de travail 3 : Les migrations internationales et les droits de la personne	14
6.1.4 Cinquième réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques	14
6.2 Examen des recommandations et d'une résolution du Comité exécutif	15
6.2.1 Recommandation FIPA/PA6/2009/REC.1 : Résultat du Dialogue parlementaire extraordinaire qui a précédé le Cinquième Sommet des chefs d'États et de gouvernements des Amériques	15
6.2.2 Recommandation FIPA/PA6/2009/REC.2 : La pandémie de grippe A(H1N1)	15
6.2.3 Résolution FIPA/PA6/2009/RES.1 : Modification de l'Article 6.1 du Règlement du FIPA sur la composition du Comité exécutif	16
6.3 Élection de membres du Comité exécutif du FIPA	16
6.3.1 Président du FIPA	16
6.3.2 Pays hôte de la prochaine Assemblée plénière	16
6.3.3 Représentants sous-régionaux	16
6.3.4 Présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques	17

6.4	Autres questions.....	17
7.	CLÔTURE	17
8.	ANNEXES	18
8.1	Annexe 1 – Liste des participants.....	18
8.2	Annexe 2 – Programme et ordre du jour de la Sixième assemblée plénière.....	25
8.3	Annexe 3 – Rapport annuel du président du FIPA, l’honorable Luiz Carlos Hauly, député du Brésil	29
8.4	Annexe 4 – Présentation spéciale de la conférencière invitée Sheryl Kennedy, chef de la direction de Promontory Financial Group Canada: Après la crise – Réformes économiques et financières dans les Amériques.....	32
8.5	Annexe 5 – Allocutions prononcées lors de la cérémonie d’ouverture.....	38
8.5.1	Allocution prononcée par le leader du gouvernement au Sénat du Canada, l’honorable Marjory LeBreton	38
8.5.2	Allocution prononcée par le vice-président de la Chambre des communes, monsieur Andrew Scheer, député	39
8.5.3	Allocution prononcée par le président de l’Assemblée plénière, monsieur James Bezan, député, Canada	41
8.5.4	Allocution prononcée par le président du FIPA, l’honorable Luiz Carlos Hauly, député, Brésil	42
8.5.5	Allocution du conférencier principal, Son Excellence José Miguel Insulza, secrétaire général de l’Organisation des États américains	44
8.6	Annexe 6 – Rapports et recommandations présentés par les groupes de travail	49
8.6.1	Groupe de travail no. 1: Crise économique et financière	49
8.6.2	Groupe de travail no. 2: Sécurité alimentaire	55
8.6.3	Groupe de travail no.3: Migrations internationales et droits de la personne	63
8.6.4	Cinquième réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques	69
8.7	Annexe 7 – Recommandations et résolution présentées par le Comité exécutif	74
8.7.1	Recommandation FIPA/PA6/2009/REC.1: Résultat du Dialogue parlementaire extraordinaire qui a précédé le Cinquième Sommet des chefs d’États et de gouvernements des Amériques	74
8.7.2	Recommandation FIPA/PA6/2009/REC.2: la pandémie de grippe A(H1N1)	76
8.7.3	Résolution FIPA/PA6/2009/RES.1: Modification de l’article 6.1 du Règlement du FIPA sur la composition du Comité exécutif	78
8.8	Annexe 8 – Déclaration FIPA/EC/2009/DEC.1 condamnant le coup d’État au Honduras	80
8.9	Annexe 9 – Composition du Comité exécutif 2009-2010.....	81



Remerciements

Le Secrétariat technique du FIPA souhaite exprimer sa reconnaissance au Parlement du Canada, en particulier à M. James Bezan, député, et au personnel de la Direction des affaires internationales et interparlementaires pour leur collaboration à l'organisation de la Sixième Assemblée plénière.

Nous souhaitons également exprimer nos sincères remerciements aux conférenciers invités et aux secrétaires des groupes de travail pour leur précieuse contribution aux séances de travail.

* * * * *

1. Introduction



Photo: HOC-CDC

Parlement du Canada, édifice du Centre

À l'aimable invitation du Parlement du Canada, la Sixième Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) s'est tenue les 13, 14 et 15 septembre à Ottawa.

Cette importante manifestation a réuni plus de 75 parlementaires, qui étaient les délégués officiels de 22 pays des Amériques, ainsi que les représentants de deux pays ayant le statut d'observateur permanent. *(On trouvera la liste des participants à l'annexe 1.)*

Le thème général de la réunion était « Prospérité et coopération : Un nouvel ordre du jour pour les Amériques ». À la première plénière, l'Assemblée a formé trois groupes de travail chargés d'examiner la crise économique et financière mondiale, la question de la sécurité alimentaire et les défis liés aux migrations internationales et aux droits de la personne, respectivement. En outre, le Groupe des femmes parlementaires des Amériques a tenu sa cinquième réunion.

2. Première séance de l'Assemblée plénière

2.1 Examen de l'ordre du jour

Le président du FIPA, Luiz Carlos Hauly, membre de la Chambre des députés du Brésil, ouvre la Sixième Assemblée plénière en présentant le projet d'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par l'Assemblée plénière. *(On trouvera le programme et l'ordre du jour de l'Assemblée plénière à l'annexe 2.)*

2.2 Élection du président de la Sixième Assemblée plénière

Le président du FIPA préside alors l'élection du président de la Sixième Assemblée plénière. Le député canadien James Bezan, président de la Section canadienne du FIPA, est élu par acclamation.

2.3 Rapport annuel

À la demande du président nouvellement élu de l'Assemblée plénière, le président du FIPA présente le rapport annuel, lequel expose succinctement les travaux du Comité exécutif et du Secrétariat technique en 2008-2009.

Le président fait d'abord état des résultats des principales activités du FIPA. Elles comprennent le Dialogue parlementaire extraordinaire accueilli par le Parlement de Trinité-et-Tobago avant le Cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernements des Amériques, l'atelier pour les parlementaires « La libéralisation du commerce : l'OMC, le Cycle de Doha et les défis en matière de développement » accueilli par l'Assemblée législative costaricienne et le congrès « Vers un programme législatif pour le développement selon une perspective d'équité entre les sexes dans les Amériques »,

organisé par la présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques du FIPA, le sénateur de Colombie Cecilia López. Il fait également rapport sur la participation d'une délégation de femmes à un programme de formation à l'intention de candidates aux élections en Haïti et sur des réunions tenues avec l'Organisation des États américains (OEA) et avec la Confédération parlementaire des Amériques (COPA).

Le président aborde ensuite des questions administratives, en particulier, la création de nouvelles sections du FIPA dans des parlements membres, et les cotisations ordinaires et les contributions extraordinaires reçus de parlements membres et d'autres organisations.

Le rapport est approuvé par l'Assemblée plénière.

(On trouvera le texte intégral du rapport annuel à l'annexe 3.)

2.4 Formation des groupes de travail

Comme l'avait recommandé le Comité exécutif du FIPA, le président de l'Assemblée plénière propose l'établissement des groupes de travail suivants :

Groupe de travail 1 : La crise économique et financière

Président : M. Luiz Carlos Hauly, président du FIPA, membre de la Chambre des représentants du Brésil

Conférencier invité : M^{me} Vinita Watson, directrice exécutive pour le Canada, Banque interaméricaine de développement

Groupe de travail 2 : La sécurité alimentaire

Présidente : L'honorable Joan Purcell, présidente du Sénat de la Grenade

Conférenciers invités : M. Juan Carlos García Cebolla, coordonnateur du projet « L'Amérique latine et les Caraïbes sans la faim », Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Santiago, Chili

M. Maximo Torero, coordonnateur pour l'Amérique latine et directeur de la Division des marchés, du commerce et des institutions, International Food Policy Research Institute, Washington (D.C.), États-Unis d'Amérique

M. Michael Bedoya, représentant, Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, Ottawa, Canada

Groupe de travail 3 : Les migrations internationales et les droits de la personne

Président : L'honorable Ricardo García Cervantes, vice-président du Sénat du Mexique

Conférenciers invités : M. Demetrios G. Papademetriou, président, Migration Policy Institute, Washington (D.C.), États-Unis d'Amérique.

M^{me} Agueda Marin, directrice de programmes, Organisation internationale pour les migrations, Bureau pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes, Washington (D.C.), États-Unis d'Amérique.



M. Mario López Garelli, spécialiste principal des droits de l'homme, Commission interaméricaine des droits de l'homme, Washington (D.C.), États-Unis d'Amérique.

M. Bezan invite également les participants, hommes et femmes, à participer à la deuxième séance de travail de la **Cinquième réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques**, qui se tiendra dans la matinée du 14 septembre sous la présidence du sénateur Céline Hervieux-Payette du Canada, ancienne présidente du FIPA, en remplacement de la présidente du Groupe des femmes.

2.5 Autres questions

Le président informe les participants que des élections auront lieu pour combler les postes suivants :

- Présidence du FIPA;
- Présidence du Groupe des femmes parlementaires des Amériques;
- Pays hôte de la Septième Assemblée plénière;
- Un représentant de chacune des quatre sous-régions : les Caraïbes, l'Amérique centrale, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.

Il invite les délégués à lire les règles de procédure et les formulaires de mise en candidature qui ont été distribués plus tôt.

Le président annonce aussi que le Comité exécutif présentera un projet de résolution pour modifier l'Article 6.1 du Règlement du FIPA sur la composition du Comité exécutif, de même que deux recommandations sur les résultats du Dialogue parlementaire extraordinaire et sur la pandémie de grippe A (H1N1), respectivement, pour examen par l'Assemblée plénière à la dernière séance plénière.

Après ces annonces, les délégués de l'Équateur, de la Colombie, de la Bolivie, du Chili, du Pérou, de Panama, du Guatemala, du Paraguay et de la République dominicaine demandent la parole pour exposer des propositions et des opinions. La présidence demande qu'on en discute plus en détail pendant les séances des groupes de travail afin de respecter l'horaire.

La séance plénière est levée.

3. Présentation spéciale: Après la crise – Les réformes économiques et financières dans les Amériques

M^{me} Sheryl Kennedy, chef de la direction de Promontory Financial Group Canada et ex-sous-gouverneure de la Banque du Canada, est invitée au podium pour prononcer une allocution sur les réformes économiques et financières dans les Amériques dans la foulée de la crise. M^{me} Kennedy commence par donner un aperçu des origines de la crise. Elle décrit, en particulier, le « contexte de bulle » et les « déséquilibres mondiaux » dans les niveaux de demande et d'épargne intérieures, entre

les économies des pays industrialisés et émergents, qui avaient caractérisé la situation économique mondiale avant l'effondrement économique et avaient conduit, entre autres, à la crise.

Elle aborde ensuite les possibilités de réforme, mettant l'accent sur les secteurs stratégiques suivants : éviter le protectionnisme en poursuivant les négociations du Cycle de Doha et l'intégration; promouvoir un cadre financier et monétaire sain, qui contribuerait à un équilibre adéquat entre la demande intérieure et la croissance impulsée par l'exportation; soutenir la prestation de biens publics comme l'éducation, la santé et les infrastructures, tout en faisant la promotion d'une activité économique respectueuse de l'environnement; enfin, l'existence de systèmes financiers efficaces et sûrs assortis de services efficaces d'atténuation des risques. Tout en insistant sur le fait que toutes ces priorités devraient faire partie du programme d'action des parlements et des gouvernements, M^{me} Kennedy soutient qu'il existe maintenant une dynamique en faveur de la réforme dans le secteur financier qui s'estomperait rapidement en cas de relance économique, compte tenu du fait que ce secteur des politiques n'est pas traditionnellement vu comme étant « populiste ».

D'après M^{me} Kennedy, figure parmi les réformes qui pourraient être mises en œuvre dans le secteur financier l'application de mesures qui rehaussent l'intégrité et la transparence du système financier en veillant à ce que les « règles du jeu » soient compréhensibles de tous et rigoureusement appliquées. Elle met également en évidence l'importance de la bonne gouvernance au niveau des entreprises, assortie de fortes autorités réglementaires aux échelles nationale et mondiale, de manière à assurer une bonne surveillance des institutions financières. Elle rappelle, tout au long de son exposé, l'importance de « tout promouvoir dans la modération », y compris d'avoir des règles qui encouragent un équilibre adéquat entre l'investissement local et international.

Suit une période d'échanges animée, pendant laquelle les délégués de la République dominicaine, du Chili, du Brésil, du Mexique, de la Bolivie, de l'Argentine et du Paraguay interviennent. La discussion est axée sur la valeur de la libéralisation du commerce à la lumière de la taille du marché intérieur, sur la politique de l'investissement et sur la politique financière. On insiste sur la nécessité d'un renforcement de la coopération entre les pays industrialisés et les pays en développement, et entre ces derniers.

(On trouvera le texte intégral de la présentation à l'annexe 4.)

4. Cérémonie d'ouverture et allocution principale du Secrétaire général de l'OEA

Photo: HOC-CDC



Cérémonie d'ouverture au Sénat

La cérémonie d'ouverture de la Sixième Assemblée plénière a lieu le dimanche 13 septembre 2009 au Sénat du Parlement canadien.

La séance commence par une allocution **de l'honorable Marjory LeBreton, leader du gouvernement au Sénat du Canada**. Le sénateur LeBreton met en évidence le rôle du FIPA dans la promotion du dialogue et la mise en commun des pratiques exemplaires dans d'importants enjeux hémisphériques, du rôle des femmes dans les parlements au rôle des instances parlementaires afin de rehausser la



sécurité et le développement économique de l'hémisphère. Elle souligne l'importance d'une approche de collaboration afin de relever des défis régionaux liés à la situation économique actuelle, et invite les délégués à tirer des enseignements des expériences et réussites des uns et des autres pendant les trois jours de la manifestation.

La cérémonie se poursuit avec une allocution de **M. Andrew Scheer, vice-président de la Chambre des communes du Canada**. M. Scheer transmet les meilleurs vœux du Président de la Chambre des communes, l'honorable Peter Milliken, et félicite les parlementaires présents de se montrer disposés à aborder des problématiques complexes pendant l'Assemblée, comme les questions de la crise économique et financière, la sécurité alimentaire, les migrations et les droits de la personne, et l'égalité des sexes.

Vient ensuite le **député canadien James Bezan, président de la Sixième Assemblée plénière et président de la Section canadienne du FIPA**. M. Bezan fait état de la vigueur croissante des relations interaméricaines, vigueur dont témoigne notamment l'accroissement du nombre d'accords commerciaux bilatéraux ou régionaux signés ou en négociation. Dans ce contexte, il évoque le caractère précieux de l'engagement du FIPA de contribuer à l'ordre du jour interaméricain de façon à compléter le rôle de forums interaméricains comme l'OEA et les Sommets des Amériques.

M. Luiz Carlos Hauly, président du FIPA et membre de la Chambre des députés du Brésil, est ensuite invité à prendre la parole. M. Hauly réfléchit à l'évolution du FIPA depuis sa création en 2001 et au rôle de la diplomatie parlementaire dans les Amériques. Il met en relief l'importance de la présente Assemblée plénière dans l'établissement de lignes directrices communes et de mesures permettant de relever les défis régionaux en matière de gestion de la crise économique et financière, de promotion de la sécurité alimentaire, ainsi que dans le domaine des migrations internationales et de la politique des droits de la personne. Il profite de l'occasion pour promouvoir un élargissement du rôle du FIPA pour ce qui est de préconiser le règlement pacifique des conflits, la démocratie, la primauté du droit et les droits de la personne.

L'**orateur principal** de la cérémonie d'ouverture est **Son Excellence José Miguel Insulza, Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA)**. Le Secrétaire général met l'accent sur la crise politique au Honduras et sur les enseignements tirés par l'OEA et les institutions interaméricaines – l'objectif étant de lancer un débat sur les moyens de renforcer encore davantage la démocratie dans l'hémisphère. M. Insulza commente, en particulier, les « imperfections » de la Charte démocratique interaméricaine – notamment son manque de clarté lorsqu'il faut définir ce qui constitue une rupture de l'ordre démocratique et l'absence de mécanismes qui permettraient à tous les pouvoirs de l'État, et pas seulement au pouvoir exécutif détenu par le gouvernement en place, d'en invoquer l'application. Il insiste sur la nécessité que les démocraties aillent au-delà des « élections libres, justes et transparentes » afin de créer un réel système de freins et de contrepoids englobant la transparence, l'éthique, la responsabilité dans le traitement des affaires de l'État, des partis politiques vigoureux, l'accès à l'information, la liberté de la presse et une « population citoyenne efficace ». Le Secrétaire général met en lumière le rôle du pouvoir législatif dans ce processus de renforcement de la démocratie et la valeur du FIPA comme instance pour la tenue de ce type de débat.

(On trouvera le texte intégral des allocutions d'ouverture à l'annexe 5.)

5. Présentation spéciale : La pandémie (H1N1) 2009

Dans la matinée du 14 septembre, un conférencier invité, le D^r Luis Gerardo Castellanos, épidémiologiste à l'Organisation panaméricaine de la santé / Organisation mondiale de la santé (OPS / OMS), fait une présentation spéciale sur la pandémie (H1N1) 2009.

Le D^r Castellanos commence par passer en revue l'état actuel de la pandémie de (H1N1) 2009, d'un point de vue épidémiologique. Il expose les critères qui ont conduit l'OMS, en juin 2009, à porter son niveau d'alerte à 6 et à déclarer une pandémie pour la première fois de son existence, ce qui signifie qu'au moins deux pays différents de deux continents différents ont alors confirmé la transmission communautaire du virus. Il présente ensuite la situation de la pandémie dans les pays des Amériques, laquelle, rappelle-t-il, a été qualifiée de « modérée » par l'OMS. Le D^r Castellanos évoque des indicateurs de qualité de l'OPS / OMS, par exemple, la dispersion géographique, la tendance, l'intensité et les répercussions sur le système de santé. Il fait également mention d'indicateurs comme le taux d'attaque dans un environnement clos et le taux de transmissibilité, qui peut être trois fois plus élevé que celui de la grippe saisonnière, dit-il.



D^r Luis Gerardo Castellanos

Le D^r Castellanos fait ressortir les différences entre la grippe saisonnière et le virus (H1N1) 2009 du point de vue des populations à risque élevé, faisant observer qu'alors que les jeunes enfants et les aînés sont les groupes les plus vulnérables à la grippe saisonnière, les jeunes adultes – particulièrement les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladies cardiovasculaires ou respiratoires et en état d'immunosuppression (p. ex., le cancer) – sont davantage à risque face au virus (H1N1). Il fait état aussi de la vulnérabilité des Autochtones, des minorités et d'autres groupes négligés. Il ajoute, de plus, qu'il existe certaines « inconnues », en particulier pour ce qui concerne la deuxième vague de la pandémie, mais on s'attend à ce que la pandémie persiste pendant plusieurs mois.

Le D^r Castellanos souligne ensuite l'importance du Règlement sanitaire international, instrument juridique accepté par tous les membres de l'OMS en 2005 afin de rehausser la sécurité sanitaire nationale, régionale et mondiale en encourageant, en particulier, la mise en commun et la communication à l'échelle internationale. Il invite les participants à surveiller l'application du Règlement dans leur pays respectif.

La dernière partie de la présentation est axée sur les recommandations de l'OPS et de l'OMS au sujet de la vaccination et des mesures non pharmaceutiques. S'agissant de la vaccination, le D^r Castellanos rappelle aux participants que les objectifs d'ensemble du vaccin étaient de protéger l'intégrité des systèmes de soins de santé et les infrastructures cruciales dans chaque pays, de réduire la morbidité et la mortalité, et de réduire la transmission virale à l'échelle communautaire. Il ajoute que le vaccin devrait être considéré comme « une composante d'une réponse intégrée de lutte à la pandémie ». En ce qui concerne l'accessibilité de doses du vaccin, il indique que les pays devront définir le groupe prioritaire qui recevra le vaccin, puisqu'il est peu probable qu'un pays, quel qu'il soit, possède suffisamment de doses de vaccins pour vacciner toute sa population. Il indique, toutefois, que des essais cliniques préliminaires ont montré qu'une seule dose de vaccin pourrait procurer une immunité

suffisante à une personne, ce qui permettrait la vaccination d'une plus grande part de la population. Il fait remarquer, aussi, que l'OPS s'emploie à faciliter l'accès des pays en développement aux vaccins.

En guise de conclusion, le D^r Castellanos insiste sur l'importance de la mise en œuvre de mesures non pharmaceutiques, comme l'hygiène des mains et une distance sociale. Il souligne aussi les avantages de la solidarité et de la coopération internationales.

Suit une brève période d'échanges, au cours de laquelle les délégués de la République dominicaine, du Brésil et d'Haïti interviennent.

(La présentation en format PowerPoint du D^r Luis Gerardo Castellanos est disponible sur le site Web du FIPA à l'adresse suivante : www.e-fipa.org.)

6. Séance finale de l'Assemblée plénière

La séance finale de la Sixième Assemblée plénière se tient dans la matinée du mardi 15 septembre, au Parlement du Canada.

6.1 Rapports des groupes de travail et examen des recommandations

Le président de l'Assemblée plénière, M. James Bezan, député, invite les présidents des groupes de travail à présenter le compte rendu des délibérations tenues dans leur groupe respectif et les recommandations qu'ils soumettent à l'examen de l'Assemblée plénière.

6.1.1 Groupe de travail I : La crise économique et financière



Photo: M. Lóñez Garelli

Les présidents des groupes de travail présentent leur compte rendu à l'Assemblée plénière

Le président du FIPA, Luiz Carlos Hauly, présente les rapports et les recommandations du Groupe de travail sur la crise économique et financière, auquel ont participé 31 parlementaires de 18 pays membres et d'un pays observateur.

Il souligne la participation de M^{me} Vinita Watson, directrice exécutive pour le Canada à la Banque interaméricaine de développement, comme conférencière.

M. Hauly présente ensuite les recommandations approuvées par le groupe de travail au terme de ses deux jours de délibérations, et qui sont soumises à l'examen de l'Assemblée plénière. Après une brève discussion, les recommandations sont adoptées par l'Assemblée plénière sans amendement.

Il est également convenu que toutes les recommandations et résolutions de l'Assemblée plénière devraient être vues comme un tout, compte tenu du chevauchement des questions étudiées.

(On trouvera le rapport et les recommandations du groupe de travail à l'annexe 6; la présentation en format PowerPoint de Vinita Watson se trouve sur le site Web du FIPA à l'adresse www.e-fipa.org.)

6.1.2 Groupe de travail 2 : La sécurité alimentaire

La présidence donne ensuite la parole à la présidente du Sénat de la Grenade, l'honorable Joan Purcell, qui a présidé les délibérations du Groupe de travail 2 sur la sécurité alimentaire, auxquelles ont participé 18 parlementaires de 12 pays de l'hémisphère. Le sénateur Purcell reprend les éléments clés des présentations de M. Juan Carlos García Cebolla, de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, de M. Maximo Torero, de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et de M. Michael Bedoya, de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Les recommandations adoptées par le groupe de travail sont ensuite soumises à l'Assemblée plénière pour examen. Après discussion, les recommandations sont adoptées avec deux amendements, dont, en particulier, un libellé plus vigoureux à propos du besoin d'une production alimentaire durable du point de vue écologique. Il est également convenu que la demande faite par la République dominicaine d'un moratoire sur le paiement des intérêts de la dette extérieure sera formulée plus clairement dans le rapport.

(On trouvera le texte intégral du rapport et les recommandations du groupe de travail à l'annexe 6. Les présentations en format PowerPoint des conférenciers invités se trouvent sur le site Web du FIPA à l'adresse www.e-fipa.org.)

6.1.3 Groupe de travail 3 : Les migrations internationales et les droits de la personne



Photo: FIPA

Les délégués lors de la dernière séance plénière

pour examen. Un amendement est présenté pour insister sur l'importance de la promotion de la paix, en plus de quelques changements mineurs.

(On trouvera le texte intégral du rapport et les recommandations du groupe de travail à l'annexe 6. Les présentations en format PowerPoint et la documentation des conférenciers invités se trouvent sur le site Web du FIPA à l'adresse www.e-fipa.org.)

6.1.4 Cinquième réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

L'honorable Céline Hervieux-Payette, sénateur du Canada et ancienne présidente du FIPA, prend la parole pour faire rapport de la Cinquième réunion du Groupe des femmes parlementaires des

Le sénateur Ricardo García Cervantes, vice-président du Sénat du Mexique, prend ensuite la parole pour présenter les recommandations du Groupe de travail 3 sur les migrations internationales et les droits de la personne, dont faisaient partie 21 parlementaires de 13 pays. Il attire l'attention sur les communications de trois experts : M^{me} Agueda Marin, de l'Organisation internationale pour les migrations, M. Mario López Garelli, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, et M. Demetrios Papademetriou, du Migration Policy Institute.

Les recommandations du groupe de travail

sont ensuite soumises à l'Assemblée plénière

pour examen. Un amendement est présenté pour insister sur l'importance de la promotion de la paix,

en plus de quelques changements mineurs.



Amériques, qui s'est tenue dans les matinées des 13, 14 et 15 septembre. Le sénateur Hervieux-Payette attire l'attention sur la participation de l'honorable Lynn Holowesko, présidente du Sénat des Bahamas, comme conférencière invitée pendant la première séance de travail.

Elle présente ensuite les recommandations approuvées par le groupe de travail, en faisant remarquer qu'elles reprennent toutes les recommandations adoptées par le congrès « Vers un programme législatif pour le développement selon une perspective d'équité entre les sexes dans les Amériques », organisé par la présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques, le sénateur de Colombie Cecilia López, en novembre 2008.

Les recommandations sont adoptées par l'Assemblée plénière avec deux amendements mineurs.

(On trouvera le texte intégral du rapport et les recommandations du groupe de travail à l'annexe 6; la présentation du sénateur Lynn Holowesko se trouve sur le site Web du FIPA à l'adresse www.e-fipa.org.)

6.2 Examen des recommandations et d'une résolution du Comité exécutif

Après examen des rapports des groupes de travail, l'Assemblée plénière étudie une résolution et des recommandations présentées par le Comité exécutif du FIPA.

6.2.1 Recommandation FIPA/PA6/2009/REC.1 : Résultat du Dialogue parlementaire extraordinaire qui a précédé le Cinquième Sommet des chefs d'États et de gouvernements des Amériques

La présidence présente un projet de recommandation appuyant la déclaration finale du Dialogue parlementaire extraordinaire qui a précédé le Cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des Amériques en avril 2009 au Parlement de Trinité-et-Tobago à Port-d'Espagne.

La recommandation est adoptée à l'unanimité.

(On trouvera le texte intégral de la recommandation FIPA/PA6/2009/REC.1 à l'annexe 7.)

6.2.2 Recommandation FIPA/PA6/2009/REC.2 : La pandémie de grippe A(H1N1)

La présidence présente ensuite un projet de recommandation sur la pandémie de grippe A (H1N1) fondé, pour l'essentiel, sur des recommandations formulées par l'OMS.

La recommandation est adoptée avec des amendements mineurs à la version anglaise.

(On trouvera le texte intégral de la recommandation FIPA/PA6/2009/REC.2 à l'annexe 7.)

6.2.3 Résolution FIPA/PA6/2009/RES.1 : Modification de l'Article 6.1 du Règlement du FIPA sur la composition du Comité exécutif

Enfin, le président de la Sixième Assemblée plénière présente un projet de résolution modifiant l'Article 6.1 du Règlement du FIPA sur la composition du Comité exécutif, afin de permettre à tous les anciens présidents du FIPA de siéger au Comité exécutif.

En réponse aux questions posées, des membres du Comité exécutif du FIPA expliquent que le but de la modification est de veiller à ce que la mémoire institutionnelle de l'organisme soit maintenue en dépit du roulement des parlementaires siégeant au Comité. La résolution est adoptée à une objection près, d'un membre de la délégation canadienne.

(On trouvera le texte intégral de la résolution FIPA/PA6/2009/RES.1 à l'annexe 7; le Règlement du FIPA, mis à jour le 15 septembre 2009, se trouve sur le site Web du FIPA à l'adresse www.e-fipa.org.)

6.3 Élection de membres du Comité exécutif du FIPA

6.3.1 Président du FIPA

Sur proposition du Chili, appuyée par le Paraguay, Luiz Carlos Hauly, membre de la Chambre des députés du Brésil, est réélu à l'unanimité président du FIPA pour la période de 2009 à 2011.

Dans son allocution, le président se dit satisfait des résultats obtenus par les groupes de travail et réitère ses remerciements au Parlement du Canada d'avoir organisé une Sixième Assemblée plénière aussi réussie. Il encourage aussi les délégués à institutionnaliser l'appartenance de leurs parlements respectifs au FIPA par des résolutions ou la création de sections nationales s'inspirant des exemples du Brésil et du Canada.

6.3.2 Pays hôte de la prochaine Assemblée plénière

Après examen des offres reçues, l'Assemblée plénière accepte, par consensus, l'offre du Congrès du Mexique d'accueillir la Septième Assemblée plénière du FIPA en 2010 et l'offre du Congrès du Paraguay d'accueillir la Huitième Assemblée plénière en 2011, à l'occasion de leurs bicentenaires respectifs. L'Assemblée se réjouit aussi de l'offre de l'Assemblée nationale de l'Équateur d'accueillir la prochaine activité du Groupe des femmes parlementaires des Amériques.

6.3.3 Représentants sous-régionaux

La présidence invite ensuite les délégués représentant chacune des sous-régions du FIPA à proposer des mises en candidature pour l'élection du pays qui représentera leur sous-région au Comité exécutif pour la période allant de 2009 à 2011.

Sur proposition de la Grenade au nom des délégations des Caraïbes, le **Parlement de Sainte-Lucie** est élu pour succéder au Parlement de la Grenade comme représentant des Caraïbes.

Sur proposition du Pérou avec l'appui de toutes les délégations sud-américaines présentes, le **Congrès du Paraguay** est élu pour succéder au Congrès du Chili comme représentant de l'Amérique du Sud.

Sur proposition de l'Amérique centrale, l'**Assemblée nationale du Panama** est élue pour succéder au Congrès du Guatemala comme représentante de l'Amérique centrale.

Sur proposition du Canada, et avec l'appui du Mexique, le **Congrès des États-Unis d'Amérique** est élu pour succéder au Congrès du Mexique comme représentant de l'Amérique du Nord.



(On trouvera à l'annexe 9 la liste des membres du Comité exécutif pour la période 2009-2010)

6.3.4 Présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

L'Assemblée plénière applaudit à l'élection de M^{me} Linda Machuca Moscoso, membre de l'Assemblée nationale de l'Équateur, comme présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques pour la période 2009-2011. L'élection avait eu lieu au cours d'une séance extraordinaire du Groupe des femmes parlementaires des Amériques le matin même.

6.4 Autres questions

Plusieurs autres questions sont soulevées pendant la dernière séance plénière.

En particulier, le Mexique propose d'inscrire la question de la situation au Honduras à l'ordre du jour de l'Assemblée plénière.

Un délégué du Paraguay demande que l'Assemblée envisage d'aborder les questions de la corruption et du terrorisme à la prochaine Assemblée plénière.

Pour sa part, la déléguée colombienne réitère la proposition qu'elle a faite à la première séance plénière, à savoir que la question de la paix et des droits de la personne soit abordée.

Conformément au Règlement du FIPA, et après consultation du Comité exécutif, la présidence indique qu'aucun nouveau point ne sera inscrit à l'ordre du jour déjà accepté, compte tenu du fait que ces questions ont déjà été traitées – dans une Déclaration du Comité exécutif dans le cas de la situation au Honduras et, en ce qui concerne la proposition colombienne, dans un amendement des recommandations du Groupe de travail sur les migrations et les droits de la personne. Quant à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée plénière, la présidence indique qu'il appartiendra au Comité exécutif, dont le Paraguay fait maintenant partie, de formuler des recommandations à cet égard.

À la suggestion du Canada, l'Assemblée plénière souscrit à la « Déclaration condamnant le coup d'État au Honduras » (FIPA/EC/2009/DEC.1), émise par le Comité exécutif du FIPA le 1^{er} juillet 2009. La Déclaration réclame, en particulier, « une résolution de la crise interne par la voie du dialogue entre les acteurs politiques et sociaux concernés. »

(On trouvera le texte intégral de la Déclaration FIPA/EC/2009/DEC.1 à l'annexe 8.)

7. Clôture

Le président félicite les membres nouvellement élus du Comité exécutif et remercie l'équipe d'organisation et du soutien pour la qualité des services dispensés. Il déclare ensuite la séance levée.

* * * * *

8. Annexes

8.1 Annexe 1 – Liste des participants

DÉLÉGUÉS

Président du FIPA (Brésil)

Luiz Carlos Hauly, député

Argentine

Susana Mercedes Canela, députée

Les Bahamas

Lynn Holowesko, présidente du Sénat

Bolivie

María Silvia Baldomar, sénateur

Guido Guardia Flores, sénateur

Brésil

Eduardo Azeredo, sénateur

Antonio Carlos Mendez Thame, député

Mauricio Rands, député

Carlos Eduardo Vieira Da Cunha, député

Canada

Marjory LeBreton, sénateur – Leader du Gouvernement au Sénat

Raynell Andreychuk, sénateur

Céline Hervieux-Payette, sénateur

Pierrette Ringuette, sénateur

Terrance Stratton, sénateur

Andrew Scheer, député, vice-président de la Chambre des Communes – hôte

James Bezan, député – président de l'Assemblée plénière

Ed Holder, député

Peter Julian, député

Francine Lalonde, députée

Larry Miller, député

Pierre Paquette, député

Mario Silva, député

Chili

Sergio Romero Pizarro, sénateur

Iván Moreira Barros, député

Jose Francisco Encina Moriamez, député

Roberto Sepúlveda Hermosilla, député



Eugenio Tuma Zedán, député

Colombie

Gloria Inés Ramírez, sénateur

El Salvador

Luis Roberto Angulo Samayoa, député

Équateur

Fernando Cordero Cueva, président de l'Assemblée nationale

Lídice Vanesa Larrea Viteri, membre de l'Assemblée nationale

Linda Machuca Moscoso, membre de l'Assemblée nationale

Grenade

Joan Purcell, présidente du Sénat

George Prime, sénateur

Roland Bhola, député

Guatemala

Edgar Leonel Arévalo Barrios, député

Oswaldo Iván Arévalo Barrios, député

Edgar Cain González Aguilar, député

Felix Adolfo Ruano de León, député

Haïti

Jean Ricaud Bélizaire, député

Jean Beauvois Dorsonne, député

Jamaïque

Shahine Robinson, députée

Mexique

Ricardo García Cervantes, sénateur

Adriana González Carrillo, sénateur

Rogelio Humberto Rueda, sénateur

Rubén Fernando Velázquez López, sénateur

Panama

Iracema Ayarza de Dale, députée

Francisco Brea, député

Fernando Carrillo, député

Dana Castañeda, députée

Víctor Juliao, député

Tito Rodríguez, député

Paraguay

Carlos Roger Caballero Fioro, sénateur
Alberto Grillón Conigliaro, sénateur
Amancio López Irala, sénateur

Pérou

Karina Juliza Beteta Rubín, membre du Congrès
Eduardo Espinoza Ramos, membre du Congrès
Gustavo Espinoza Soto, membre du Congrès
Guido Ricardo Lombardi Elías, membre du Congrès
Juan David Perry Cruz, membre du Congrès
Rolando Reátegui Flores, membre du Congrès
Carlos Alberto Torres Caro, membre du Congrès
Rafael Yamashiro Ore, membre du Congrès

République Dominicaine

Mauro Piña Bello, député
Josefa Castillo, députée
Juan Gilberto Serulle, député

Sainte-Lucie

Rosemary Husbands-Mathurin, présidente de la Chambre de l'Assemblée

Surinam

August Bado, député
Frankel Brewster, député
Ortwin Cairo, député
Soedeshchand Jairam, député
Chanderdath Tilakdharie, député

Trinité-et-Tobago

Stanford Callender, député
Adesh Nanan, sénateur

États-Unis d'Amérique

Gregory Meeks, représentant

OBSERVATEURS PERMANENTS

République populaire de Chine

Bing Lu, membre du Congrès national populaire



Fédération de Russie

Mikhail Margelov, Membre du Conseil de la Fédération de l'Assemblée de la Fédération

INVITÉS

Affaires étrangères et Commerce international Canada

Graeme Clark, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des États américains

Banque interaméricaine de développement

Vinita Watson, directrice exécutive pour le Canada

Centre parlementaire

Amelita Armit, présidente

John Wood, directeur de programme

Commission interaméricaine des droits de l'homme

Mario López Garelli, spécialiste principal

Confédération parlementaire des Amériques (Secrétariat du Québec)

Christiane Bérubé, conseillère en affaires interparlementaires et internationales

Institut interaméricain de coopération en agriculture

Michael Bedoya, représentant au Canada

International Food Policy Research Institute

Maximo Torero, directeur de division

Migration Policy Institute

Demetrios Papademetriou, président

Aaron Terrazas, analyste de politiques associé

Ministère des Affaires étrangères de la République fédérative du Brésil

Paulo Cordeiro de Andrade Pinto, ambassadeur, Ambassade de la République fédérative du Brésil au Canada

Ministère des Affaires étrangères de la République du Chili

Javier Becker, ministre-conseiller, Ambassade du Chili au Canada

Fidel Coloma, premier secrétaire, Ambassade du Chili au Canada

Eugenio Luis Ortega Riquelme, ambassadeur, premier secrétaire, Ambassade du Chili au Canada

Ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine

Yong Wang, directeur adjoint, Département des affaires nord-américaines et océaniques

Wenze You, conseiller, Ambassade de la République populaire de Chine au Canada

Organisation des États Américains

Adam Blackwell, secrétaire aux affaires extérieures
José Miguel Insulza, secrétaire général

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
(Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes)**

Juan Carlos García Cebolla, coordonnateur de projet

Organisation internationale pour les migrations (Bureau pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes)

Agueda Marin, directrice de programmes

Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (Secrétariat global)

Meaghan Campbell, coordonnatrice
Lola Giraldo, agente de programme
Irina Koulatchenko, secrétaire du Groupe de travail contre le blanchiment d'argent

Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé

Luis Gerardo Castellanos, épidémiologiste

Promontory Financial Group Canada

Sheryl Kennedy, chef de la direction

PERSONNEL ACCOMPAGNATEUR

Assemblée nationale de l'Équateur

Jorge Santiago Almeida Córdoba, aide de camp
César Augusto Andrade Orlando, chef du protocole

Chambre des députés du Brésil

Adailton da Rocha Texeira, conseiller, Bureau du député Luiz Carlos Hauly

Congrès national du Chili

Sergio Pizarro Roberts, secrétaire de délégation

Congrès national populaire de la République populaire de Chine

Dong Hou, interprète
Wanmin Luo, interprète
Fa Wu, directeur
Wei Xiong, directeur du Bureau des Affaires étrangères

Parlement de Trinité-et-Tobago

Jacqueline Phillip-Stoute, greffière à la procédure



Parlement du Canada

Leif-Erik Aune, secrétaire de délégation
Marilee Campbell, adjointe, Bureau de l'honorable Raynell Andreychuck
Juliana Cavallero, adjointe administrative
Julie Cool, analyste
June Dewetering, analyste principale
Sandra Elgersma, analyste
Jean-Denis Fréchette, analyste principale
Michael Holden, analyste
Chad Mariage, secrétaire d'association

Sénat du Mexique

Karla Mendoza Alcántara, conseillère, Bureau du sénateur Ricardo García Cervantes
Pablo Serrano Vallejo, secrétaire de la délégation

SECRÉTARIAT TECHNIQUE DU FIPA

Cora Capurro, agente des communications et relations publiques
Emmanuelle Pelletier, secrétaire exécutive

* * * * *



Participants à la Sixième Assemblée plénière

8.2 Annexe 2 – Programme et ordre du jour de la Sixième assemblée plénière



FIPA/PA6/2009/FRG/f

SIXIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES (FIPA)

OTTAWA, CANADA
13 AU 15 SEPTEMBRE 2009

PROGRAMME

PROSPÉRITÉ ET COOPÉRATION : UN NOUVEL ORDRE DU JOUR POUR LES AMÉRIQUES

Samedi 12 septembre 2009

Arrivée des participants
Trajet entre l'Aéroport international
Macdonald-Cartier d'Ottawa et
l'hôtel Fairmont Château Laurier

15 h à 21 h

Inscription et remise des documents
Hall de l'hôtel Fairmont Château Laurier

18 h

Réception pour les membres du Comité exécutif du FIPA
Executive Boardroom, niveau Mezzanine
l'hôtel Fairmont Château Laurier

18 h 50

Départ à pied pour le Centre de conférences du gouvernement

19 h à 20 h 30

Réunion des membres du Comité exécutif du FIPA
Salle Sussex, Centre de conférences du gouvernement

Dimanche 13 septembre 2009

8 h à 9 h 45

Poursuite de l'inscription
Hall de l'hôtel Fairmont Château Laurier

8 h 15

Départ à pied pour le Centre de conférences du gouvernement

8 h 30 à 9 h 45

**RÉUNION ET PETIT-DÉJEUNER DE TRAVAIL DU GROUPE DES
FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES - Séance 1**
Salle Sussex, Centre de conférences du gouvernement

	Allocution du conférencier invité :
	L'honorable Lynn Holowesko Présidente du Sénat du Commonwealth des Bahamas
	Tous les délégués sont les bienvenus
9 h 45	Départ à pied du Centre de conférences du gouvernement et de l'hôtel Fairmont Château Laurier pour la Colline du Parlement
10 h à 10 h 40	PREMIÈRE SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE <i>Chambre du Sénat, édifice du Centre</i> <ul style="list-style-type: none">- Adoption de l'ébauche de l'ordre du jour- Élection du président de la Sixième assemblée plénière- Rapport annuel du président du FIPA- Constitution des groupes de travail- Examen d'autres questions
10 h 40 à 11 h 10	Allocution du conférencier invité : Mme Sheryl Kennedy Chef de la direction de Promontory Financial Group Canada et ancien sous-gouverneur de la Banque du Canada <i>Après la crise : réformes économiques et financières dans les Amériques</i> Séance de questions et réponses Photographie officielle
11 h 10 à 11 h 30	Pause-santé <i>Foyer du Sénat, édifice du Centre</i>
11 h 30 à 12 h	CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE <i>Prospérité et coopération : Un nouvel ordre du jour pour les Amériques</i> Mots de bienvenue par : L'honorable Marjory LeBreton, C.P., sénateur Leader du Gouvernement au Sénat Monsieur Andrew Scheer, député Vice-président de la Chambre des communes du Canada Allocutions par :



	<p>Monsieur James Bezan, député Président de la Section canadienne du FIPA</p> <p>L'honorable Luiz Carlos Hauly Membre de la Chambre des députés du Brésil et président du FIPA</p>
12 h à 12 h 20	<p>Allocution du conférencier principal :</p> <p>Son Excellence monsieur José Miguel Insulza Secrétaire général de l'Organisation des États américains</p>
12 h 30 à 14 h 30	<p>Déjeuner offert par l'honorable Marjory LeBreton, C.P., sénateur Leader du Gouvernement au Sénat et Monsieur Andrew Scheer, député Vice-président de la Chambre des communes du Canada <i>Pièce 274-F, salon de la Présidence du Sénat, édifice du Centre</i></p> <p>Départ à pied pour le Centre de conférences du gouvernement</p>
15 h à 18 h	<p>SÉANCES DES GROUPES DE TRAVAIL <i>Centre de conférences du gouvernement</i></p> <p>Présentations par des experts et début des discussions</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Groupe 1 – Crise économique et financière</i>- <i>Groupe 2 – Sécurité alimentaire</i>- <i>Groupe 3 – Migrations internationales et droits de la personne</i>
18 h 30	<p>Les participants se rassemblent dans le hall de l'hôtel</p>
18 h 40	<p>Départ par autobus pour le quai du parc Jacques-Cartier, Gatineau</p>
19 h à 21 h 30	<p>Réception et dîner offerts par l'honorable Luiz Carlos Hauly Membre de la Chambre des députés du Brésil et président du FIPA et Son Excellence monsieur Paulo Cordeiro de Andrade Pinto Ambassadeur de la République fédérative du Brésil <i>À bord de l'Empress d'Ottawa sur la rivière des Outaouais</i></p> <p>Départ pour l'hôtel Fairmont Château Laurier</p>
Lundi 14 septembre 2009	
8 h 15	<p>Départ à pied pour le Centre de conférences du gouvernement</p>
8 h 30 à 9 h 45	<p>RÉUNION ET PETIT-DÉJEUNER DE TRAVAIL DU GROUPE DES</p>

	FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES - Séance 2 Tous les délégués sont les bienvenus <i>Salle Sussex, Centre de conférences du gouvernement</i>
10 h à 13 h	SÉANCES DES GROUPES DE TRAVAIL Poursuite des discussions Préparation des recommandations - <i>Groupe 1 – Crise économique et financière</i> - <i>Groupe 2 – Sécurité alimentaire</i> - <i>Groupe 3 – Migrations internationales et droits de la personne</i> Départ à pied pour l'hôtel Fairmont Château Laurier
13 h à 14 h 45	Déjeuner offert par M. James Bezan, député Président de la Section canadienne du FIPA <i>Salle Laurier, Hôtel Fairmont Château Laurier</i>
14 h 45	Départ à pied pour le Centre de conférences du gouvernement
15 h à 18 h	SÉANCES DES GROUPES DE TRAVAIL Rédaction définitive et approbation des recommandations à présenter à la séance plénière
18 h 45	Départ de l'hôtel par autobus pour l'édifice Lester B. Pearson
19 h à 20 h 30	Réception et dîner offerts par l'honorable Peter Kent, C.P., député Ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques) du Canada <i>9^e étage, Tour A, Édifice Lester B. Pearson</i> <i>125, promenade Sussex</i> Départ pour l'hôtel Fairmont Château Laurier
Mardi 15 septembre 2009	
8 h 50	Départ à pied pour la Colline du Parlement
9 h 15 à 10 h	Présentation spéciale sur la grippe A (H1N1) par : Dr Luis Gerardo Castellanos, épidémiologiste Bureau responsable de la frontière Mexique-États-unis Organisation mondiale de la Santé / Organisation panaméricaine de la Santé <i>Pièce 237-C, édifice du Centre</i>
10 h à 12 h	DEUXIÈME SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE - Présentation et examen des recommandations des groupes de travail - Autres projets de résolutions/recommandations



- Élection du nouveau Comité exécutif
- Élection du nouveau président
- Sélection du pays hôte de la prochaine assemblée plénière
- Séance de clôture

12 h 30 à 13 h 30

Réunion et déjeuner du nouveau Comité exécutif du FIPA
Pièce 601, Salle à manger parlementaire, édifice du Centre

8.3 Annexe 3 – Rapport annuel du président du FIPA, l’honorable Luiz Carlos Hauly, député du Brésil

Original: français - portugais

Je suis particulièrement fier de partager avec vous les résultats de l’année qui se termine pour le Forum interparlementaire des Amériques. En effet, nous avons concrétisé des projets de longue haleine, qui traduisent bien l’orientation que j’ai voulu donner à ma présidence.

Dialogue parlementaire extraordinaire sur le Cinquième Sommet des Amériques

L’un des événements majeurs qui a marqué l’année 2009 a été la tenue du Cinquième Sommet des Amériques à Trinité-et-Tobago, en avril. Pour la première fois, grâce au travail du Parlement de Trinité-et-Tobago et du FIPA, un événement parlementaire d’envergure a eu lieu à la veille d’un Sommet.

À cette rencontre ont participé, en plus de parlementaires de plusieurs pays du continent et du secrétaire général de l’OEA, des représentants de plusieurs gouvernements dont les ministres des Affaires étrangères de Trinité-et-Tobago, de la Barbade et de Saint-Vincent et les Grenadines, qui ont accepté de discuter du rôle des parlements de façon honnête et ouverte. J’ai été véritablement impressionné par la qualité des échanges et des propositions issues de ce dialogue. Il en est clairement ressorti qu’une plus grande implication des Parlements dans le processus des sommets des Amériques favoriserait la transparence du processus et l’imputabilité des gouvernements face aux engagements pris.

Le succès de cette rencontre a également démontré que les efforts entrepris par le Comité exécutif du FIPA pour que les parlements puissent être représentés, par le biais divers mécanismes, dans les principaux forums interaméricains portaient fruit. Le Secrétariat de l’OEA et le Comité exécutif du FIPA ont par ailleurs convenu de signer un accord de coopération pour favoriser une collaboration accrue dans divers domaines d’intérêt commun.

Groupe des femmes parlementaires des Amériques

En deuxième lieu, je tiens à souligner le travail effectué par le Groupe des femmes parlementaires des Amériques sous le leadership du sénateur Cecilia López de Colombie. Un important congrès du Groupe des femmes parlementaires des Amériques a eu lieu en novembre 2008 à Bogotá sous le thème « Vers un programme législatif pour le développement selon une perspective d’égalité entre les sexes dans les Amériques ».

Cette rencontre s'est avérée importante à mes yeux pour deux raisons. D'une part, elle a été le reflet de la grande diversité qui caractérise les peuples des Amériques. En effet, nous avons pu compter sur la présence tant d'hommes que de femmes parlementaires, en plus de plusieurs parlementaires issus des peuples autochtones des Amériques et de représentants d'organisation de la société civile, et les recommandations adoptées reflètent cette diversité.

D'autre part, il s'agissait de l'une des premières rencontres parlementaires régionales à avoir lieu après le déclenchement de la crise économique. Nous nous sommes donc penchés sur les conséquences de la crise – sur les femmes en particulier. De façon étonnante, au-delà de la crise, les discussions ont été porteuses de beaucoup d'espoir de renouveau et de changement.

Par ailleurs, je voudrais souligner qu'une délégation du Groupe des femmes parlementaires, dirigée par la députée María Estela de la Cruz, a participé en tant que coach à une formation offerte par le Centre parlementaire du Canada et la MINNUSTAH à l'intention des candidates aux élections de 2009-2010 en Haïti – témoignant une fois de plus des efforts concrets du FIPA pour améliorer la représentation des femmes dans nos Parlements.

Programme de formation pour les parlementaires

En troisième lieu, je voudrais souligner la tenue d'un deuxième atelier régional de formation en commerce, portant sur la Ronde de Doha et les défis en matière de développement. Offert conjointement par l'Assemblée législative du Costa Rica, l'Organisation mondiale du commerce et le FIPA, cet atelier a réuni pendant trois jours de formation intenses des parlementaires d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud et des experts en commerce international.

Il me fait par ailleurs plaisir d'annoncer que le Sénat du Mexique s'est proposé comme hôte de notre prochaine formation en matière de commerce, laquelle aura lieu en 2010.

Nous pouvons donc dire que le FIPA compte maintenant un véritable programme de formation pour les parlementaires, qui s'élargira peu à peu à d'autres domaines.

Comité exécutif et relations interinstitutionnelles

Sur un plan tout autre, j'aimerais vous mettre au fait des travaux réalisés par le Groupe de travail conjoint entre le FIPA et la Confédération parlementaire des Amériques. Le Groupe avait été formé en réponse à une résolution de l'Assemblée plénière du FIPA et de l'Assemblée de la COPA en 2006 et il est constitué de représentants du Comité exécutif de chaque organisation. Le Groupe s'est réuni pour la première fois dans la ville de Québec en octobre 2007, réunion pendant laquelle nous avons jeté les bases d'un plan de travail en vue d'une intégration possible de nous deux organismes.

L'avancement des travaux a été par la suite retardé pour différentes raisons mais nous espérons reprendre les discussions après cette Assemblée, et l'Assemblée générale de la COPA qui a lieu ces jours-ci en Argentine.

Renforcement institutionnel et questions financières

En terminant, je souhaite rendre compte des progrès accomplis sur le plan institutionnel:



D'abord une section nationale du FIPA a été créée au Brésil et un groupe d'amitié FIPA-République dominicaine que nous considérons également comme une section.

Je rappelle que tous les parlements ici présents sont encouragés à créer des structures similaires au sein de leur parlement afin d'assurer une présence continue de leur pays au sein du FIPA malgré les changements qui surviennent dans nos administrations parlementaires d'une élection à l'autre.

Sur le plan financier, le montant des cotisations versées au FIPA par les parlements membres a doublé depuis la dernière Assemblée plénière en novembre 2006. Je vous rappelle que le système de cotisations du FIPA a été instauré en 2004 afin de doter le Forum d'un financement stable et j'encourage donc chacune des délégations ici présentes à vérifier auprès du Secrétariat s'ils sont à jour dans les cotisations.

Nous avons également reçu des contributions financières des organisations suivantes pour la mise en œuvre de projets spéciaux : la Banque interaméricaine de développement; la Banque Scotia; General Motors Corporation; le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada; l'Organisation mondiale du commerce.

En outre, nous avons présenté une demande de financement à l'Agence canadienne de développement international, qui a été approuvée il y a quelques jours. D'après le rapport rédigé par le président de la section canadienne, James Bezan, les fonds ont déjà été réservés. Nous sommes très reconnaissants des efforts qui ont été faits en vue d'obtenir l'approbation des projets, qui seront exécutés au cours des cinq prochaines années.

Ce soutien est important puisque plusieurs de nos parlements font face à des restrictions financières et les budgets réservés aux activités internationales sont souvent les premiers à être coupés.

Je voudrais rappeler cependant que le manque de financement ne devrait pas être un obstacle à la poursuite du mandat du FIPA : nous disposons aussi de moyens d'échange pratiquement gratuits comme le blogue du FIPA, le bulletin trimestriel *ParlAmericas* et autres outils de communication virtuels qui permettent un approfondissement continu des relations entre nos parlements.

Je conclus ce compte-rendu en soulignant que ces réalisations n'auraient pas pu se concrétiser sans l'appui de mes collègues membres du Comité exécutif. Le Comité exécutif s'est réuni à trois reprises, soit en décembre dernier à Miami, en juin dans la ville de Washington D.C., où notre collègue des États-Unis le représentant Gregory Meeks nous a gentiment accueilli et hier ici-même à Ottawa.

Je les remercie chaleureusement, ainsi que l'ensemble des parlements membres du FIPA. Il ne me reste qu'à souhaiter que nous continuions d'accomplir de grandes choses ensemble.

Merci.

8.4 Annexe 4 – Présentation spéciale de la conférencière invitée Sheryl Kennedy, chef de la direction de Promontory Financial Group Canada: Après la crise – Réformes économiques et financières dans les Amériques

Original: anglais

Je suis des plus honorées d'avoir été invitée à me joindre au Forum interparlementaire des Amériques, qui se réunit pour élaborer un nouvel ordre du jour en vue d'atteindre la prospérité et la coopération dans les Amériques. Je me sens particulièrement privilégiée de m'adresser à vous dans cette magnifique salle du Sénat, ce haut lieu où l'on soumet à un second examen objectif et approfondi les importantes initiatives législatives et parlementaires du Canada.

Un an s'est écoulé depuis l'effondrement de la banque d'investissement Lehman Brothers; un peu plus de deux ans depuis que la banque PNB Paribas, en France, a annoncé le gel de trois de ses fonds qui renfermaient des produits structurés. Certains pourraient minimiser l'importance de ces deux événements, mais ils auraient tort. J'ai vécu et j'ai travaillé dans l'œil d'un ouragan financier dont le large tourbillon, constitué de ces désastres et d'autres, a eu des conséquences spectaculaires encore jamais vues.

Photo: HOC-CDC



Beaucoup d'entre nous viennent de pays dont les systèmes financiers se sont relativement bien tirés de cet épisode. Notre système de surveillance a révélé sa force. Pourtant, notre dossier n'est pas sans tache. Ici, au Canada, de qui le Forum économique mondial a dit qu'il possédait le système bancaire le plus solide du monde, le tiers du marché du papier commercial adossé à des actifs s'est grippé en 2007, et plusieurs établissements financiers font face à d'importantes pertes, bien qu'aucun ne soit menacé dans sa survie ou n'ait besoin d'injection

M^{me} Sheryl Kennedy parle de réformes financières

directe de fonds publics.

Le mois dernier, j'étais au Mexique; la semaine dernière, au Brésil. Dans ces deux pays, il était question des difficultés auxquelles se heurtent certains de ces marchés et certaines institutions. Prenant le café avec un ami qui travaille dans le secteur financier à São Paulo, je lui ai demandé comment le Brésil allait jusqu'à maintenant. Il m'a répondu par cette analogie. Dans une fête, tous ceux qui étaient présents étaient en train de s'enivrer. Ce bon vivant de Brésil, qui ne craignait jamais de s'enivrer un peu, n'était pas encore de la partie, parce qu'il devait faire disparaître de chez lui les traces de la dernière réception qui y avait eu lieu. Il est donc arrivé en retard. Bientôt, la situation est devenue incontrôlable, et quelqu'un a appelé la police. Presque tous les fêtards ont été jetés en prison, mais pas le Brésil, parce que la police avait remarqué qu'il n'était pas ivre. Si la police était arrivée quelques heures plus tard, le Brésil aurait été ivre comme les autres et se serait retrouvé lui aussi en prison.

Cette analogie a tout de suite retenu mon attention. J'avais fait publiquement des remarques semblables à propos de l'état du marché immobilier canadien. Il y a une foule de bonnes raisons pour lesquelles ici, au Canada, nous n'avons pas été confrontés à la même bulle immobilière qu'aux États-



Unis. Il y a des leçons à tirer de cet exemple, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de mauvaises pratiques qui se glissaient dans nos marchés. Nous aurions très bien pu nous retrouver en pire posture si nous avions eu plus de temps pour faire la fête avant l'arrivée de la crise financière.

Si on la compare à l'élimination de la pauvreté, à la migration humaine et à la création d'emplois — pour ne nommer que quelques-unes des questions auxquelles vous vous attaquerez certainement dans vos groupes de travail au cours des prochains jours —, la promotion de systèmes financiers sains à l'échelle planétaire ainsi que du développement de marchés financiers au niveau régional semblera peut-être, pour bon nombre d'entre vous — et particulièrement ceux qui sont arrivés tardivement à la fête ou qui ignoraient qu'elle avait lieu et l'ont ratée complètement — ne pas devoir constituer une grande priorité. Et même si vous croyez que cette question est potentiellement importante, vous pourriez juger préférable de la laisser aux spécialistes et considérer qu'il ne s'agit pas d'une question parlementaire.

Toutefois, la crise financière et économique extraordinaire que nous avons traversée ces deux dernières années a braqué les projecteurs sur la réforme financière. L'envergure mondiale ainsi que la rapidité et la longévité de la crise ont été renversantes. La crise a laissé dans son sillage des conséquences économiques et une souffrance humaine déchirante. Elle a probablement été d'autant plus difficile qu'elle faisait immédiatement suite à une période d'expansion économique mondiale prolongée menée, en fait, par les pays en développement. Durant cette période, nous semblions avoir enfin trouvé la bonne formule pour garantir la prospérité économique.

Par conséquent, aujourd'hui, certains d'entre nous se sentent peut-être déroutés, puisque la crise a soulevé des questions au sujet du modèle de croissance économique axé sur le marché qu'on considérait comme ayant servi de base à l'expansion globale. D'autres, qui ne souscrivaient pas à ce modèle de croissance, sont peut-être encore plus convaincus aujourd'hui qu'il était complètement erroné.

Je n'appartiens ni à l'un, ni à l'autre de ces deux camps. J'estime que de nombreuses erreurs étaient davantage liées à l'exécution qu'au cadre de croissance et de prospérité en tant que tel. C'est pourquoi je pense que la voie à suivre et les priorités d'action sont très claires, bien qu'elles demeurent incroyablement complexes.

Dans le domaine financier, il faudra du temps, une analyse approfondie et des délibérations poussées afin de démêler tous les détails et de renforcer les institutions nécessaires pour assurer un meilleur travail de supervision et de surveillance, et pour servir de rempart aux excès et à la cupidité. Dans le domaine économique, les modèles de développement reposant uniquement sur les exportations ou le remplacement des importations, aux dépens des consommateurs et de la croissance de la demande intérieure, doivent également être revus. Dans ces deux domaines, on doit mettre un frein à l'endettement excessif, de même qu'à l'endettement écrasant pour financer la consommation.

Selon moi, il est impératif que nous réglions toutes ces questions et surtout, que nous évitions de faire preuve d'un optimisme béat face aux signes naissants d'une reprise économique et à l'amélioration de la confiance envers l'économie au niveau planétaire. D'abord, nous devons comprendre ce qui nous a entraînés dans un tel écueil, et ensuite déterminer ce qu'il faut faire pour éviter que cela ne se reproduise.

La plupart des gens font porter le blâme de nos difficultés économiques actuelles à la crise financière qui a pris naissance aux États-Unis et en Europe, et qui a été provoquée par l'effondrement de la croissance

du crédit et par l'endettement excessif. Nous avons appris, encore une fois, qu'on ne peut gonfler une bulle indéfiniment. Étaient également en cause une supervision insuffisante, une gouvernance d'entreprise et une gestion des risques inadéquates et, bien sûr, la cupidité.

Néanmoins, le problème n'a pas véritablement commencé là. La crise financière tire son origine d'un accroissement des déséquilibres mondiaux. Dans les économies industrialisées, il y avait une épargne insuffisante et trop d'endettement pour financer les dépenses, alors que dans bien des pays émergents, il y avait une demande intérieure trop faible en même temps qu'une accumulation d'épargne extraordinaire.

Les choses ne se sont pas arrêtées là, d'ailleurs, et c'est pourquoi tout cela est si troublant. La crise financière a détruit la richesse et a nettement réduit l'accès au crédit dans le monde industrialisé, ce qui a restreint l'activité économique. À son tour, cette situation a réduit la demande mondiale d'exportation, laquelle a été le moteur de la plus grande partie de la croissance dans les économies émergentes au cours des dix années précédentes. La crise financière a aussi ébranlé la confiance des consommateurs, des entreprises et des investisseurs.

C'est alors que nous avons connu un ralentissement mondial abrupt. L'économie mondiale s'est immobilisée lors du 4^e trimestre de l'an dernier. Personne ne savait ce qui arrivait, ni comment nous allions nous sortir du désastre.

Le prix élevé des produits de base et la politique monétaire, qui agissaient à l'encontre des forces inflationnistes qui surgissent inévitablement dans un contexte de bulle, ont également contribué à la gravité de la récession mondiale.

Compte tenu que cette crise financière était plus intense dans les pays développés et que bon nombre de ces pays ont dû intervenir pour soutenir leurs systèmes financiers, il est clair que ces États se sont sentis obligés de revoir leurs cadres réglementaires et la manière dont ceux-ci sont mis en application. Néanmoins, les pays du reste du monde ne s'en sont pas sortis indemnes. La crise financière les a touchés indirectement avec des coûts d'emprunt plus élevés, un moins grand appétit des investisseurs — qui ne souhaitaient investir à aucun prix — et des changements de comportement des institutions étrangères en activité chez eux.

Qui plus est, bien des pays ont dû composer avec de graves problèmes isolés. Des firmes ou des segments de leur marché ont été heurtés de plein fouet parce qu'on avait investi dans des produits dérivés complexes ou des produits structurés dont les risques n'étaient pas pleinement compris, et ces investissements se sont retournés contre eux.

Il y a un vieux dicton dans le milieu des politiciens et de ceux qui élaborent les politiques : on doit tirer profit de la crise. Ce n'est pas parce que beaucoup de nos pays n'ont pas été aussi durement touchés que ceux qui se trouvaient au centre de la crise que nous ne devrions pas procéder à un réexamen et prendre des mesures pour améliorer nos cadres réglementaires. À titre d'exemple, le G20, un groupe dont le ministre canadien des Finances, Paul Martin, s'était fait le champion il y a une dizaine d'années, s'est révélé durant cette crise comme un forum permettant de s'attaquer à des problèmes liés à l'économie mondiale et à la réglementation financière, ce qui montre qu'on reconnaît qu'à certains moments, nous avons tous intérêt à collaborer, à chercher des solutions et à agir de manière concertée. Il s'agit d'un de ces moments.

Face au ralentissement du cycle économique, qui a touché directement la plupart des pays dans le monde et dont personne n'était à l'abri, les efforts internationaux se sont concentrés sur le règlement



de cette crise au moyen d'une politique fiscale et monétaire expansionniste. Tout aussi importantes sont des mesures visant à éviter le protectionnisme commercial et à pousser plus loin l'effort en vue de revitaliser les négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha, pour accroître le libre-échange dans des secteurs tels que celui des services, où il y a encore globalement de sévères restrictions protectionnistes.

En général, on s'entend aujourd'hui sur le fait que le commerce constitue un apport positif à la croissance et au bien-être d'un pays. Oui, la mondialisation comporte un risque d'être contaminé par les problèmes d'autres pays, mais elle contribue également à la prospérité économique, et on ne saurait faire marche arrière sans entraîner un grave revirement, à long terme, du niveau de vie de la population. Ce sont des restrictions commerciales débilatantes qui ont aggravé la grande crise des années 1930, et il faut éviter à tout prix la répétition d'un tel scénario.

Si l'un de vos objectifs est d'éliminer la pauvreté et de redistribuer la richesse aux gens dans le besoin, vous devez d'abord créer cette richesse sur une base continue et durable. Le commerce est incroyablement utile à cet égard; mais en plus de faciliter celui-ci, que peuvent faire d'autres parlementaires? Je proposerais quatre mesures en ce sens.

La première consiste à s'assurer d'avoir un bon cadre fiscal et monétaire. C'est un outil nécessaire pour établir un juste équilibre entre la demande intérieure et une croissance axée sur les exportations au sein d'une économie, et pour veiller à ce qu'on ne soit pas indûment ou excessivement dépendant de l'un ou de l'autre de ces deux aspects.

La seconde serait d'appuyer la fourniture d'éléments de biens publics essentiels à la croissance comme l'éducation et l'infrastructure, en s'assurant que l'activité économique soit écologique et que la population soit en santé.

La troisième consiste à reconnaître qu'il est judicieux de promouvoir toute chose avec modération. Les bulles se terminent par des pleurs. On ne peut les gonfler à l'infini.

Ma quatrième recommandation est d'avoir un système financier efficace et sûr qui puisse agir comme intermédiaire en toute justice, consentir du crédit de manière avisée et fournir des services d'atténuation des risques qui fonctionnent vraiment.

Lorsqu'on examine nos régions des Amériques, les pays qui se sont avérés les plus résilients ne sont pas ceux qui n'étaient pas intégrés à l'économie mondiale. Ces États ont bâti activement des marchés de monnaie nationale, mais ils ont aussi mis en place de saines politiques de surveillance du secteur monétaire et financier. Cela ne veut pas dire qu'ils ont évité un grave impact négatif sur leurs économies; mais ils ont évité une véritable crise généralisée qui aurait pu aggraver le ralentissement économique et causer des problèmes de solvabilité généralisés dans leurs systèmes bancaires et financiers.

J'ai remarqué, tandis que je parcourais les régions ces derniers mois, que les économies sont en proie à des difficultés, mais que le sentiment de chaos attribuable à la crise que j'avais ressenti à l'occasion d'autres visites de ces régions, ces 20 dernières années, était absent, ce qui crée une base relativement stable pour que les politiques économiques puissent faire face aux véritables problèmes économiques.

La plupart des pays des Amériques sont confrontés à une variété de défis en matière de développement, notamment l'éducation, les besoins au chapitre de la formation et du développement social et les

préoccupations concernant la sécurité des personnes. Dans ce contexte, le soutien du développement des marchés financiers et des initiatives de mondialisation pourrait se trouver tout en bas de la liste des priorités soumises à l'attention du Parlement, et un tel soutien pourrait donner l'impression qu'on veille aux intérêts des élites au lieu de s'occuper de défis qui concernent la population en général. Toutefois, la crise nous aura montré qu'il peut s'agir là d'un raisonnement à court terme, en qu'en fait, dans un monde hautement intégré qui présente une foule de possibilités d'innovation et de croissance, le développement de marchés financiers sains et efficaces facilitant les flux transfrontaliers est une condition nécessaire pour régler efficacement bien d'autres difficultés en matière de développement économique. Il s'agit d'une étape importante pour contribuer à faire en sorte qu'un pays n'aille pas de crise en crise et qu'il maintienne, dans la mesure du possible, la possibilité de continuer à financer un programme fiscal raisonnable et à appuyer l'investissement économique et social.

Peut-être le développement d'un marché financier devrait-il être redéfini ou transformé en question populiste, parce que les gens ordinaires sont ceux qui souffrent le plus des crises économiques et financières, alors que bien des membres des élites financières — même si nous pourrions en jeter quelques-uns en prison — semblent continuer de récolter des profits en trouvant des débouchés dans les marchés sous-développés à valeur mésestimée ailleurs dans le monde.

L'intégrité doit se trouver au cœur de la réforme de tout cadre financier. Comme nous l'avons constaté si clairement ces deux dernières années, un système financier ne peut fonctionner sans qu'on ait confiance en son intégrité, en l'équilibre des contreparties et en ceux avec qui on fait affaire, de même qu'envers l'équité dans le traitement de tous les investisseurs, les petits comme les grands. Pour cela, il faut non seulement une bonne compréhension des règles du jeu et du fait qu'elles ne seront pas changées rétroactivement et seront appliquées à tous, mais aussi un juste processus de détermination des prix pour que les participants croient qu'ils ne seront pas désavantagés et qu'ils paieront le même prix que tout le monde, ce qui les encouragera à participer.

Il existe un autre dicton : la liquidité engendre la liquidité. Ce que nous avons appris, lorsque tout a été paralysé il y a un an, c'est qu'un manque de liquidité revient à une absence de liquidité. Il s'agit véritablement de deux extrêmes.

Des règles du jeu claires ne suffisent pas. On peut uniquement établir une confiance et la maintenir s'il y a une application compétente et rigoureuse des règles. Les incitatifs du système financier et, en fait, du monde économique en général, doivent être harmonisés adéquatement. Ici, nous ne devons pas surestimer la capacité de chacun des investisseurs et des épargnants de faire preuve de toute la diligence voulue. Bien sûr, ils y sont tenus, mais dans le contexte d'un manque de transparence, d'une éducation financière inadéquate et d'un système de réglementation qui s'appuie seulement sur un père, une sœur ou quelqu'un d'autre qui s'y connaît et qui prend des décisions sur le marché, cela n'aura pas les effets escomptés.

À mon avis, il faudrait d'abord mettre l'accent sur la bonne gouvernance et sur l'indépendance des conseils d'administration, qui doivent veiller à la gestion des risques et à la transparence quant à la situation financière de la société et qui s'assurent que le régime de rémunération s'harmonise correctement avec les intérêts des parties intéressées.

Sur le plan national et mondial, les banques centrales, conjointement avec les autorités financières et les organismes de réglementation, doivent aussi être en mesure de surveiller le risque systémique — non seulement au sein de la société, mais aussi dans l'économie et la société — et de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher qu'il augmente ou de recommander aux entités qui disposent de



l'autorité nécessaire d'agir en ce sens, au lieu de se contenter d'attendre et de ramasser les pots cassés après la crise.

Il faut aussi assurer une surveillance réglementaire efficace des institutions financières, par l'entremise d'un responsable de la surveillance. De nouvelles mesures du capital et d'autres méthodes de réduction du risque doivent être élaborées pour nous permettre de traverser les périodes de forte et de faible croissance qui caractérisent le cycle économique et financier. Nous devons mettre en place un responsable de la surveillance investi de certains pouvoirs — et c'est là une chose qui, à mon avis, fait défaut dans de nombreux pays de la région — lui permettant d'intervenir rapidement auprès d'institutions en difficulté et de liquider leurs actifs en l'espace d'une fin de semaine, alors qu'il peut encore obtenir des fonds auprès de la banque, de la compagnie d'assurances ou du gestionnaire d'actifs, de sorte que les clients puissent récupérer leur argent. Les collègues internationaux de responsables de la surveillance sont tenus de veiller à ce que les sociétés financières qui ont des activités dans plusieurs pays partagent suffisamment l'information et mènent des actions concertées.

Enfin, le bassin d'investisseurs local devrait être formé principalement d'acteurs locaux, comme des caisses de retraite, dont les points de vue sont variés. Toutefois, nous avons besoin en même temps d'une concurrence suffisante de la part des investisseurs internationaux afin d'assurer un contrepois au sein du système local. Pour ce faire, il nous faut des régimes d'investissement, des impôts, une capacité d'utiliser des garanties et une infrastructure de paiement internationale. Tous ces éléments sont importants.

Cela peut sembler être une liste très longue d'exigences, mais en fait il ne s'agit là que d'un cadre. Beaucoup de travail reste encore à faire du côté des experts techniques en ce qui a trait à tous les détails. Il est important d'établir comme il faut tous les détails au lieu d'élaborer des mesures irréfléchies et nous apercevoir plus tard qu'elles ne sont pas suffisamment énergiques. Il y a aussi beaucoup de travail à accomplir afin d'améliorer les institutions, d'harmoniser la réglementation et d'accroître la coopération en matière de réglementation de façon à ce que tout puisse être correctement mis en œuvre.

Je m'empresse d'ajouter qu'il est important de ne pas tomber dans l'excès en ce qui a trait à la réforme réglementaire. Les législateurs doivent faire preuve d'un excellent jugement et de courage pour parvenir à un juste équilibre quand ils essaient de redresser la situation après une crise, particulièrement si le public veut simplement pénaliser ceux qui ont causé les dommages considérables.

Il est clair qu'une réforme s'impose afin de rétablir la confiance dans le secteur financier, mais quand vient le temps d'accroître les mesures du capital et d'élaborer de nouvelles mesures en termes de rémunération, il faut penser d'abord et avant tout à la viabilité à long terme du secteur si nous voulons que les sociétés financières puissent continuer de soutenir l'activité économique et le progrès social.

Ce que je trouve particulièrement intéressant à propos de cette réforme, c'est qu'elle vise surtout les lacunes du système financier. En nous attaquant à ces problèmes, nous pourrions, par ricochet, engendrer des effets bénéfiques importants pour l'activité économique et la société en général. Les politiques en matière d'investissement, d'impôts et de faillites — ces dispositions sur la liquidation, que j'ai mentionnées — nécessaires pour favoriser la stabilité au sein du système financier et pour développer les systèmes financiers locaux, peuvent aussi donner lieu à l'adoption de nouvelles approches en matière de réglementation pouvant contribuer à la croissance économique. En misant sur

l'intégrité et l'application de la réglementation au sein du système financier, nous pouvons créer un effet positif au sein de la société, en renforçant la confiance des gens dans la primauté du droit et leur volonté d'investir et de faire croître des entreprises.

De façon plus importante, toutefois, cette réforme nous permettra de tourner la page sur cette crise financière mondiale pour que nous puissions consacrer davantage d'énergie aux priorités fondamentales, à savoir assurer la dignité humaine et la sécurité des personnes et veiller à l'élimination de la pauvreté, en sachant que nous n'aurons pas à cesser nos efforts à ces chapitres à cause d'un bouleversement d'ordre financier imprévu ayant des conséquences économiques et sociales graves, du moins pas dans un avenir rapproché, si nous faisons bien notre travail.

Merci.

8.5 Annexe 5 – Allocutions prononcées lors de la cérémonie d'ouverture

8.5.1 Allocution prononcée par le leader du gouvernement au Sénat du Canada, l'honorable Marjory LeBreton

Original: anglais

Excellence, président du FIPA, vice-président de la Chambre des communes, ambassadeurs et hauts-commissaires, honorables parlementaires, distingués invités, mesdames et messieurs : Au nom de mes collègues de la Section canadienne du Forum interparlementaire des Amériques, j'ai le privilège, à titre de leader du gouvernement au Sénat du Canada, de vous accueillir à la Sixième assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques.

J'aimerais tout d'abord remercier le Comité exécutif du FIPA, ainsi que tous les organisateurs de cet événement, pour le travail que vous avez fait en vue de notre assemblée. Cet événement n'aurait pas été possible sans vos efforts inlassables.

Depuis sa première assemblée en 2001, qui s'est tenue ici dans la capitale du Canada, le rôle du FIPA au sein des Amériques s'est accru considérablement. La première assemblée plénière avait réuni des représentants de 26 pays. Aujourd'hui, le FIPA inclut les assemblées législatives nationales des 35 États des Amériques. C'est la seule association parlementaire de législatures nationales à englober tous les États des Amériques. Il s'agit d'une importante réalisation dont tous les membres devraient être fiers.

Notre organisation est particulière non seulement de par sa taille, mais aussi de par son impact. Depuis sa création, le FIPA s'est affairé à promouvoir la coopération parlementaire partout dans les Amériques et s'est engagé dans des discussions sur des enjeux importants pour notre hémisphère.

Au sein des groupes de travail permanents, ses membres se sont penchés sur divers dossiers, dont le rôle des femmes au Parlement, le rôle que jouent les assemblées législatives dans la promotion de la sécurité de l'hémisphère et le développement économique. En outre, les membres du FIPA ont contribué à faciliter l'échange de pratiques exemplaires parmi les parlementaires dans la région et à renforcer le rôle des assemblées législatives dans le processus de développement démocratique.

Photo: HOC-CDC



L'honorable Marjory LeBreton, sénateur



Ce sont là des réalisations importantes qui auraient été impossibles sans la détermination des plus importants collaborateurs du FIPA, c'est-à-dire chacun des parlementaires que vous êtes. Vous reconnaissez que notre organisation a un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration des politiques des Amériques. Ce rôle consiste notamment à présenter à nos gouvernements respectifs les meilleures façons de relever les défis nationaux et régionaux, et à avancer des idées sur la façon de tirer profit des opportunités qui se présentent.

Vous reconnaissez également que le FIPA est à son meilleur lorsque les parlementaires collaborent pour relever les défis difficiles qui se présentent. Lorsque ses membres se réunissent, ils reconnaissent que tous les pays membres font face aux mêmes problèmes. En comparant les façons dont nous réagissons devant ces problèmes, nous pouvons apprendre comment ajuster le tir; en nous rencontrant en personne, nous apprenons à comprendre les points de vue des uns et des autres.

Apprendre des uns et des autres est encore plus important compte tenu des défis économiques et financiers qu'un grand nombre de nos pays ont dû relever au cours de la dernière année. De nombreux pays des Amériques ont traversé une période difficile, caractérisée par une hausse importante du chômage.

Toutefois, le ralentissement économique a donné lieu à de belles réussites, et notre assemblée plénière nous donne l'occasion de connaître ces réussites. Au fil de nos réunions, je suis certaine que nous pourrions cerner des solutions aux problèmes économiques que nous vivons. En travaillant en étroite collaboration, nous serons en mesure de mieux affronter non seulement les défis d'aujourd'hui, mais aussi ceux de demain.

Pour terminer, permettez-moi de vous souhaiter encore une fois la bienvenue à Ottawa. Je sais que les discussions que nous aurons seront à la fois positives et fructueuses.

Je vous remercie.

8.5.2 Allocution prononcée par le vice-président de la Chambre des communes, monsieur Andrew Scheer, député

Original: anglais – français

Honorables parlementaires, distingués invités, mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à la Sixième assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques. Au nom de mes collègues canadiens de la Chambre des communes, j'aimerais vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues dans la capitale du Canada.

Permettez-moi tout d'abord de remercier ma collègue, l'honorable sénateur LeBreton, de ses observations. J'aimerais aussi remercier tous les organisateurs et les participants de cette assemblée plénière.

Mes collègues et moi-même apprécions énormément tout le travail que vous avez fait dans le cadre des préparatifs pour cette conférence.

J'aimerais aussi vous transmettre les meilleurs vœux du Président de la Chambre des communes du Canada, l'honorable Peter Milliken. Le Président Milliken regrette de ne pas pouvoir être présent aujourd'hui, mais il aimerait souhaiter chaleureusement la bienvenue à tous les participants du FIPA.

Il est tout à fait de mise de nous réunir aujourd'hui dans la salle du Sénat du Canada. Des dossiers parmi les plus importants du pays font l'objet de débats ici et les sénateurs canadiens interviennent pour que des enjeux locaux, nationaux et internationaux soient au centre de l'actualité. Il est donc tout à fait approprié d'ouvrir la Sixième assemblée plénière du FIPA dans cette salle.

Le FIPA est une organisation formée de parlementaires et, à ce titre, il appuie le rôle que jouent les assemblées législatives dans la promotion de la démocratie et de la coopération au sein des Amériques. Par ses assemblées plénières et ses groupes de travail permanents, le FIPA a joué — et continuera de jouer, sans aucun doute — un rôle crucial en facilitant l'échange d'information parmi les parlementaires des Amériques.

Photo: HOC-CDC



Le député Andrew Scheer, vice-président de la Chambre des communes

Au cours de ses assemblées plénières passées, le FIPA s'est penché sur des questions importantes, comme le développement social, les réformes fiscales, le terrorisme et la sécurité. Le FIPA a fait preuve de leadership en se penchant plus particulièrement sur des sujets comme la pauvreté et l'inégalité dans les Amériques et en proposant des solutions à ces problèmes. Ce sont là des enjeux importants et le FIPA doit être félicité de s'être montré résolu à y faire face.

Au cours de la présente assemblée plénière, le FIPA a choisi encore une fois de s'attaquer, en groupes de travail, à des questions problématiques. Les participants se pencheront sur trois sujets : la crise économique et financière, la sécurité alimentaire, et les migrations et les droits de la

personne. Ce sont certes des questions problématiques, mais aussi des sujets de la plus haute importance pour notre hémisphère. Bon nombre de nos pays ont connu une année économique difficile, mais ces séances nous offrent l'occasion de travailler ensemble pour trouver des solutions à des problèmes communs.

Outre ces trois groupes de travail, le Groupe des femmes parlementaires des Amériques se réunira pour discuter de l'égalité des sexes dans les Amériques. Le FIPA s'intéresse depuis longtemps à cette question et a déployé des efforts pour renforcer le rôle de leadership que jouent les femmes politiques partout dans l'hémisphère. Il s'agit d'un objectif important et nous sommes très heureux que les membres du Groupe des femmes parlementaires des Amériques discutent de leurs expériences dans le cadre de notre assemblée plénière.

Notre assemblée offre aux parlementaires de tout l'hémisphère une tribune pour débattre de ces questions et d'autres points. Les échanges parlementaires comme ceux-ci peuvent nous aider à mieux comprendre nos similitudes et nos différences et à tendre vers des objectifs mutuellement bénéfiques.

Les échanges parlementaires nous donnent aussi l'occasion d'apprendre au contact des uns et des autres. En travaillant ensemble au cours de cette assemblée plénière, le FIPA deviendra, je l'espère, une organisation plus forte et mieux placée pour affronter ses défis.

En terminant, permettez-moi de vous remercier tous de nouveau de votre participation à la Sixième assemblée plénière du FIPA. Les communications électroniques permettent aux parlementaires de communiquer instantanément sur de longues distances mais rien ne se compare aux relations que créent les rencontres personnelles. Je sais que vous êtes impatients de créer ces relations dans les jours à venir. Je vous remercie.



8.5.3 Allocution prononcée par le président de l'Assemblée plénière, monsieur James Bezan, député, Canada

Original: anglais

Photo: HOC-CDC

Secrétaire général Insulza, Vos Excellences des missions étrangères, honorables sénateurs, membres des Chambres de communes de vos pays respectifs, distingués invités, mesdames et messieurs : Bienvenue au Canada et à la Sixième assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques.

À titre de président de la Section canadienne du FIPA, je suis ravi de vous accueillir dans la salle historique du Sénat du Canada pour la cérémonie d'ouverture. J'aimerais également remercier sincèrement le sénateur Marjory LeBreton et mon ami, le Vice-président de la Chambre des communes, M. Andrew Scheer, de se joindre à nous aujourd'hui et nous souhaiter la bienvenue.



Le député James Bezan, président de l'Assemblée plénière

Plus de deux ans se sont écoulés depuis notre dernière assemblée plénière, et l'assemblée de cette année est particulièrement importante pour la revitalisation du FIPA et le renouvellement des engagements que nous prenons les uns envers les autres de faciliter la coopération régionale et le dialogue.

L'assemblée plénière de cette année nous rappelle aussi que nous représentons les organes législatifs des Amériques. Nous ne devons ménager aucun effort pour nous assurer d'un avenir prospère et nous devons travailler ensemble au profit de toute notre région.

Les relations interaméricaines se resserrent. Nous comptons aujourd'hui quelque 23 accords commerciaux bilatéraux et régionaux au sein des Amériques. Sept d'entre eux sont entrés en vigueur depuis notre dernière assemblée plénière, en 2006, et quatre de plus ont été signés, mais n'ont pas encore été mis en œuvre. Ces accords visent à ordonner la croissance des échanges commerciaux entre nos pays et à faire en sorte que nos relations demeurent saines et solides. Les législateurs ont la responsabilité d'examiner scrupuleusement les accords qui nous lieront dans les années à venir. Cet examen est attendu des gens qui nous élisent, que nous représentons et que nous servons; c'est en leur nom que nous sommes réunis ici aujourd'hui.

Le fait d'échanger librement des idées sur des questions importantes pour les Amériques est conforme à l'esprit du FIPA et aux pratiques des autres assemblées du système interaméricain, en particulier le Sommet des Amériques et l'Assemblée générale de l'OEA.

Le thème du Cinquième Sommet des Amériques était « Assurer l'avenir de nos citoyens à travers la promotion de la prospérité humaine, la sécurité énergétique et la durabilité environnementale ». Le thème de la Trente-neuvième Assemblée générale de l'OEA était « Vers une culture de non-violence ». Voilà des valeurs transnationales importantes pour notre région. Les éléments qui unissent ces thèmes sont la prospérité et la coopération, qui sont liées de façon intrinsèque, et la présente assemblée du

FIPA témoigne de l'engagement que nous prenons de collaborer les uns avec les autres dans un esprit de solidarité en vue d'un avenir plus prospère.

Notre assemblée plénière se penchera sur trois questions importantes : la crise économique et financière qui a profondément ébranlé chaque pays des Amériques; la sécurité alimentaire, une question qui a soulevé des défis que nous avons su relever, mais aussi un domaine où certains objectifs politiques régionaux n'ont pas été atteints; et, enfin, les migrations internationales et les droits de la personne, qui soulèvent aussi de nombreuses questions politiques concernant le déplacement des gens dans notre région.

Comme durant les assemblées plénières passées, le Groupe des femmes parlementaires des Amériques se réunira pour discuter du renforcement du rôle des femmes dans la société et au sein des parlements, une question qui reste centrale pour le FIPA.

À chacune des délégations présentes ici aujourd'hui, je vous demande de faire de votre mieux pour vous assurer que votre pays est représenté au sein de chacun de nos groupes de travail, afin que vos voix soient entendues sur tous les sujets abordés. Vos questions, vos interrogations et vos préoccupations seront toutes notées et formeront les résolutions finales que l'assemblée plénière adoptera à la dernière séance, mardi, et que chaque délégation parlementaire présentera ensuite à son assemblée législative respective.

De plus, en participant activement aux séances des groupes de travail, nous aurons tous l'occasion de laisser notre marque dans le processus et de revenir à la maison mieux outillés pour faire notre travail.

En terminant, je vous souhaite des séances productives et fécondes. Je suis impatient de pouvoir travailler à vos côtés au sein des groupes de travail. J'estime que l'assemblée plénière de cette année est certes fondée sur de bonnes intentions, et je remercie chacun d'entre vous pour tous les efforts que vous avez déployés pour vous joindre à vos collègues, ici, au Parlement du Canada.

8.5.4 Allocution prononcée par le président du FIPA, l'honorable Luiz Carlos Hauly, député, Brésil

Original: portugais

Photo: HOC-CDC



Le député Luiz Carlos Hauly, président du FIPA

Honorable Marjory LeBreton, leader du gouvernement au Sénat; Son Excellence José Miguel Insulza, secrétaire général de l'OEA; M. Andrew Scheer, vice-président de la Chambre des communes; excellences, ambassadeurs et hauts-commissaires; délégués et représentants; M. James Bezan, président de la Section canadienne du FIPA; honorables parlementaires; ancienne présidente du FIPA; distingués invités; mesdames et messieurs, Dieu merci, nous avons une belle journée. Il est tellement agréable d'être ici à Ottawa sous ce merveilleux climat. Je suis très reconnaissant de l'hospitalité et de l'accueil chaleureux de nos hôtes canadiens. Ils nous accueillent cordialement pour cette importante Sixième Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques, FIPA, ayant pour thème « Prospérité et coopération : un nouvel ordre du jour pour les Amériques ».



Nous débutons nos délibérations pour démontrer combien il est important pour les pays des Amériques de se réunir et d'établir des lignes directrices pour surmonter les défis politiques et sociaux et pour rechercher des occasions propices à l'intégration, à la coopération et au développement économique dans notre hémisphère.

Je souhaite également la bienvenue aux délégations participantes de tous les pays des Amériques. Elles ont fait des efforts pour participer à cette assemblée avec des représentations plus importantes. Je désire également souhaiter la bienvenue aux pays observateurs et à toutes les entités qui sont présentes aujourd'hui.

Depuis notre fondation en 2001 dans cette ville même d'Ottawa, nous nous sommes réunis dans des assemblées annuelles à Mexico, au Mexique; à Santiago, au Chili; à Panama, au Panama; à Brasilia, au Brésil; à Bogota, en Colombie; et maintenant, nous nous réunissons à nouveau à Ottawa pour notre Sixième Assemblée plénière. Il s'agit donc de la septième fois que nous nous retrouvons dans des réunions comme celle-ci. Au cours de ces neuf années, le Comité exécutif du FIPA a tenu 20 réunions dans un certain nombre de pays des Amériques dans un effort pour renforcer l'importance de notre entité sur la scène mondiale.

J'ai beaucoup d'espoir et d'optimisme face aux résultats et aux décisions qui découleront de notre Sixième Assemblée plénière. Tous les jours, le FIPA fait honneur à son objectif institutionnel qui est d'accroître le dialogue interparlementaire dans les Amériques, là où le gouvernement n'a pas une si grande participation. Cette réunion nous donne l'occasion de renforcer cet objectif, étant donné que nous allons analyser les recommandations du Dialogue parlementaire extraordinaire qui a eu lieu avant le cinquième Sommet des Amériques.

Sans aucun doute, la présence ici aujourd'hui du secrétaire général de l'Organisation des États américains renforce notre position sur les questions qui touchent notre continent. Depuis le Sommet de Québec, nous, les parlementaires, connaissons mieux les questions politiques, économiques et sociales qui touchent notre hémisphère. Maintenant, encore une fois au Canada, nous avons l'occasion de consolider notre compréhension de la diplomatie parlementaire.

Le rôle du FIPA est de renforcer sa position de négociateur, en accordant la priorité à la recherche de solutions consensuelles aux conflits entre nations et au renforcement de la défense de la primauté du droit en démocratie et du respect des droits et garanties individuels et collectifs.

Dans le domaine économique, nous avons l'occasion de discuter de la crise économique qui a affecté tous les pays, provoquant un repli du commerce international et une recrudescence des mesures qui limitent le libre-échange dans le monde. Depuis la Ronde de Doha, le FIPA a accru sa participation dans les forums économiques, surtout pour promouvoir le libre-échange entre les pays.

Dans le domaine social, nous allons discuter de problèmes qui touchent l'adoption de mesures concernant la sécurité alimentaire, ainsi que de notre activité permanente axée sur la promotion de l'égalité entre les sexes dans notre hémisphère. Nous allons débattre des questions ayant trait aux migrations internationales et à la défense des droits de la personne. De plus, nous allons parler des effets des mesures qui ont été adoptées pour lutter contre la pandémie de grippe aviaire.

Notre ordre du jour témoigne de l'importance du FIPA sur la scène mondiale ainsi que la croissance de notre participation en ce qui concerne des thèmes actuels et pertinents de nature politique, sociale et économique dans le monde.

Comme je l'ai dit dans mon rapport, une entente de cinq ans a été signée entre le FIPA et l'Agence canadienne de développement international. Je tiens à remercier grandement le Canada d'investir dans cette activité parlementaire dans un effort visant à promouvoir le dialogue entre nos peuples. Nous vous remercions de la générosité de votre nation amicale. Encore une fois, nous allons assurer le perfectionnement technique et professionnel de tous les parlementaires des Amériques, et je parle ici des 35 pays.

Je vous souhaite tout le succès possible en cette Sixième Assemblée annuelle du Forum interparlementaire des Amériques, confiant devant Dieu et devant chacun d'entre vous que nous réaliserons les objectifs fixés pour cet événement.

Merci beaucoup.

8.5.5 Allocution du conférencier principal, Son Excellence José Miguel Insulza, secrétaire général de l'Organisation des États américains

Original: anglais

Sénateur LeBreton, monsieur le Vice-président, monsieur le Président

du FIPA, monsieur le Président de la section canadienne du FIPA, distingués sénateurs, députés au Congrès, membres du Congrès des Amériques, distingués ambassadeurs, mesdames, messieurs : Je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous dans le cadre de cette très importante conférence. C'est dans ce même parlement que le FIPA a été créé il y a huit ans, comme on nous l'a rappelé, dans la foulée des grandes décisions prises lors du Troisième Sommet des Amériques, tenu dans la ville de Québec. Le président l'a souligné, le FIPA a l'importante mission de faire la promotion du règlement pacifique des conflits, d'assurer un dialogue entre les nations des Amériques, et de promouvoir la démocratie, une valeur chérie de tous dans cette région.

Aujourd'hui, les Amériques se trouvent face à toute une gamme de possibilités et de défis, tous plus excitants les uns que les autres. Je suis persuadé que les délibérations de ce prestigieux forum nous aideront à travailler ensemble à consolider la collectivité des Amériques dans l'intérêt de l'ensemble de nos populations.

L'Amérique latine et les Caraïbes ont fait des pas de géant vers la démocratie au cours des dernières années. Il suffit de se reporter vingt ans en arrière, alors que les dictatures et les violations des droits civils et des droits de la personne étaient fort malheureusement monnaie courante, pour constater à quel point la situation a évolué dans cette région. Il reste certes de nombreux obstacles à abattre, mais les choses ont changé. Lors du Cinquième Sommet des Amériques, qui a eu lieu à Trinité-et-Tobago, tous les pays de l'OEA qui y étaient représentés avaient élu leurs chefs et leurs autorités par des processus démocratiques en vertu de la primauté du droit, et, dans la plupart des cas, en présence d'une équipe

Photo: HOC--CDC



Le secrétaire général de l'OEA, José Miguel Insulza



d'observateurs de l'OEA, sur place pour attester de la transparence du processus électoral. Quelques-unes de ces élections justes et libres ont mené à des résultats serrés et contestés, mais dans tous les cas, ces derniers ont été acceptés par les différentes parties.

Cette nouvelle situation revêt une importance capitale et démontre que nous sommes sur la bonne voie. Toutefois, plusieurs de nos États ont encore beaucoup de mal à bien exercer leur démocratie. C'est pourquoi il est primordial que vous, les membres des législatures de la région — du gouvernement au pouvoir ou de l'opposition —, nous aidiez à surmonter les difficultés associées à la consolidation des processus, des politiques et des institutions démocratiques. Il sera possible d'y arriver grâce à des débats législatifs, mais aussi par la formulation de politiques pertinentes, l'application de ressources financières adéquates en fonction des priorités nationales, et l'établissement d'un consensus et de politiques consensuelles sur l'ensemble du territoire.

Les législateurs ont aussi un rôle clé à jouer en façonnant des visions et des stratégies à long terme en vue d'assurer une gouvernance démocratique durable et de faire avancer la démocratie. Nous devons nous attaquer ensemble aux défis identifiés par nos chefs d'État et gouvernements lors du sommet de Trinité-et-Tobago, soit la résolution des inégalités, la sécurité énergétique, la productivité, la sécurité publique, la gouvernance démocratique, et le rétablissement de la confiance de la population dans le processus politique.

En l'absence d'un régime démocratique stable, il est difficile d'encourager les investissements nécessaires dans notre capital humain, et nos économies n'arriveront pas à faire concurrence dans ce monde où tout est interrelié. Tandis que nous nous relevons tranquillement de ce que les observateurs ont qualifié de la pire récession depuis la Grande Crise, nous devons tenir compte des signes avant-coureurs qui ressortent de cette situation. Bien que l'Amérique latine et les Caraïbes semblent, pour la première fois de leur histoire, se sortir de la crise aussi bien que le reste du monde sans accuser de retard sérieux, nous vivons dans un hémisphère aux prises avec de graves inégalités sur le plan de la distribution des revenus, de la productivité et de l'innovation. Une étude menée récemment par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) démontre qu'il faut deux fois plus de temps pour remédier aux effets sociaux qu'aux effets économiques d'une récession. Nous risquons de perdre les nombreuses avancées que nous avons réalisées au cours des dernières années. Les gouvernements doivent pouvoir prendre des mesures visant à réduire les inégalités, sans quoi nous nous exposerons à de graves bouleversements sociaux causés par le retour de nombreuses personnes sous le seuil de la pauvreté.

C'est pour cette raison que nos chefs se réunissent lors de ces sommets; c'est pour cette raison que nous discutons de nos expériences et que nous débattons de politiques; et c'est aussi pour cette raison que nous devons rallier tous les pouvoirs de nos gouvernements démocratiques, et certainement ceux des autorités législatives, dans l'objectif commun d'améliorer la condition de nos populations.

Nous continuons évidemment à éprouver des difficultés politiques et à essuyer des menaces, des dangers que nous devons écarter continuellement afin d'éviter de retomber dans une société incertaine. Cela ne fait aucun doute, les récents événements ont démontré qu'il nous fallait resserrer l'Organisation des États américains et instaurer un régime interaméricain plus solide. Toutes nos institutions doivent s'investir pleinement de façon à ce que nous puissions respecter nos engagements. L'OEA a joué un rôle de premier plan dans la résolution pacifique de crises qui ont sévi notamment en Bolivie et au

Nicaragua. Elle a aussi contribué à la mise en place de mesures visant à restaurer la confiance dans le cadre du malheureux conflit qui déchire les nations voisines de la Colombie et de l'Équateur. Il faut réellement examiner ces situations une à une pour en comprendre toute la complexité et se rendre compte de l'ampleur de ce qui a été accompli. La situation d'Haïti est toujours aussi préoccupante pour nous tous. Dans plusieurs pays, la crise économique a créé des problèmes auxquels nous devons peut-être remédier dans les mois ou les années à venir.

Toutefois, comme le temps nous presse, je me contenterai de vous parler du revers qu'a essuyé le Honduras récemment, des leçons que nous avons pu tirer de cette expérience et des mesures que l'on doit prendre à l'avenir pour éviter que d'autres crises de ce genre n'éclatent.

Le renversement d'un gouvernement par la force est certes un échec pour le pays qui le subit et qui doit regarder les forces armées balayer du revers de la main les règles démocratiques; c'est également une défaite pour la région tout entière, et nous ne pouvons pas croiser les bras devant pareille situation. Nous étions d'ailleurs tous convaincus qu'une telle chose ne pouvait pas se reproduire dans notre région.

De fait, je dois admettre que le lendemain du coup d'État au Honduras, j'ai reçu un article de l'OEA. À la première ligne, on pouvait lire : « Les coups militaires sont choses du passé en Amérique latine. » Évidemment, j'ai renvoyé l'article en demandant qu'il soit réécrit et placé dans un autre contexte. Les coups militaires se font rares en Amérique latine, je l'espère.

Lorsqu'un président élu, qui n'a été accusé formellement d'aucun crime ou qui n'a pas eu la chance de répliquer à ses délateurs, est enlevé par les forces militaires avant d'être exilé dans un autre pays, il est difficile de prétendre qu'il ne s'agit pas d'un coup d'État, même si certains s'évertuent à faire croire le contraire. Bien sûr, nous éprouvons tous un sentiment de vide et d'impuissance, qui vient raviver de douloureux souvenirs : les tanks dans les rues, les fusillades, les présidents en exil, les violations des droits de la personne, etc. C'est pourquoi il est important de tout faire pour ne pas permettre la destitution, inconstitutionnelle ou unilatérale, des chefs élus, car nous devons protéger les progrès que nous avons faits et la stabilité régionale que nous avons travaillé diligemment à bâtir au cours des dernières décennies.

Et c'est exactement ce que nous avons fait, tout d'abord au Conseil permanent le jour même du coup d'État, et plus tard lors de notre assemblée générale extraordinaire, où nous avons condamné le coup d'État sans aucune restriction et avec l'accord de tous les États membres de l'OEA, sans exception. Nous sommes intervenus rapidement pour que personne n'ait le temps de reconnaître le gouvernement de facto, chose que nous avons d'ailleurs pu éviter. À ce jour, aucun gouvernement ni aucune institution de la communauté internationale n'a reconnu ce gouvernement de facto antidémocratique. Soit dit en passant, nous n'étions pas les premiers à intervenir. L'Union européenne se réunissait le jour même du coup d'État, et elle a été la première à le condamner et à exiger le rétablissement de la démocratie au Honduras.

Grâce à l'intervention de l'Union européenne, nous avons pu faire pression pour entamer des négociations en toute légitimité. Dans les bureaux du président du Costa Rica, Óscar Arias, nous avons élaboré la « proposition de San José », qui se veut un effort multilatéral proposant une voie de réconciliation libre de tout conflit violent et visant à consolider la démocratie dans ce pays d'Amérique centrale.



Nous estimons qu'il s'agit d'une proposition bien équilibrée. Elle permet au président légitime de regagner son siège, mais elle s'attaque également — parce qu'il faut aborder la situation avec réalisme — aux préoccupations exprimées par une bonne partie de la population et aux problèmes à l'origine du coup d'État. Nous ne réclamons pas simplement un retour au statu quo. Nous tentons de recréer toutes les conditions qui garantiront à l'ensemble de la population du Honduras qu'il est possible de revenir sur le chemin de la démocratie. La proposition de San José a pu voir le jour grâce aux principes du multilatéralisme, le seul outil dont bien des pays disposent pour valider leur nation et renforcer la démocratie.

Il est très important de tirer des leçons de ce qui s'est passé au Honduras. Cette crise politique nous a fourni un prétexte pour lancer le débat sur l'état de la démocratie dans la région, de même que sur les façons de préserver et de renforcer les institutions démocratiques afin d'éviter d'autres crises. Ce débat doit s'appuyer sur notre document de fond, que nous avons pu finaliser en grande partie lors du Sommet des Amériques tenu à Québec. Quelques mois après le sommet, nous avons signé la Charte démocratique interaméricaine, qui propose une très large définition de la démocratie et des principes qui devraient dès lors guider les gestes que l'on pose.

Une démocratie représentative doit pouvoir s'appuyer sur des éléments centraux, comme la séparation des pouvoirs, la subordination constitutionnelle de toutes les institutions d'État sous l'autorité civile légalement constituée, la reconnaissance du cadre établi par la primauté du droit, et la contribution corrélative de toutes les institutions et de tous les secteurs de la société au maintien de la démocratie.

La crise actuelle met en lumière les lacunes des outils qui s'offrent à nous pour intervenir lorsque la démocratie est menacée. Si la Charte démocratique interaméricaine définit les éléments essentiels de la démocratie et qu'elle fournit aux gouvernements de l'hémisphère occidental un cadre guidant leurs interventions collectives pour dissiper les menaces qui planent sur la démocratie, elle n'établit pas clairement ce qui constitue une rupture de l'ordre démocratique. Elle n'offre pas non plus les mécanismes nécessaires pour que tous les pouvoirs de l'État, et pas seulement l'autorité exécutive au pouvoir, puissent réclamer ou invoquer son application. J'ai soulevé cette question entre autres dans un rapport sur la Charte démocratique produit en 2007.

Je crois qu'il est temps d'en discuter, car nous devons permettre à d'autres intervenants, pas uniquement les autorités exécutives, de faire valoir leur point de vue et de réclamer une intervention. Nous aurions peut-être pu éviter le coup d'État au Honduras si la question avait été présentée au Conseil avant que tout cela ne se produise. En fait, nous devons nous rendre au Honduras le jour suivant le coup d'État. C'est très malheureux, car nous aurions pu y aller des semaines plus tôt si la situation avait été présentée formellement à notre conseil. Nous devons trouver des moyens pour que des événements du genre nous soient signalés dans l'objectif de protéger la démocratie.

Il est évident que la démocratie ne se limite pas à la tenue d'élections libres, justes et transparentes. Nous avons réalisé d'énormes progrès en ce sens. Il est aussi évident qu'il ne suffit pas de faire respecter les droits de la personne, un secteur dans lequel nous avons également beaucoup évolué. Nous devons établir un certain équilibre. Il faut aspirer à la transparence et à l'éthique dans le règlement des affaires d'État, à la saine gouvernance, à la force des partis politiques, à l'accès à l'information, à la liberté de la presse, de même qu'à la liberté d'expression.

Nous devons veiller à ce que nos institutions politiques représentent la population, à ce que la population participe à nos régimes politiques, et à ce que nos gouvernements soient en mesure de remplir leurs principales fonctions et responsabilités sociales. Nous devons nous reconnaître dans nos institutions occidentales et savoir qu'elles font le nécessaire pour relever les défis communs et améliorer notre condition.

Quand nous aurons atteint cet objectif, nos sociétés refléteront plus fidèlement nos valeurs communes et projetteront l'image de la communauté américaine que nous souhaitons être. Les gens parlent d'élections. Les Amériques, tout comme l'Europe, sont certainement parmi les régions les plus démocratisées au monde, mais nous voulons que la démocratie nous rapporte plus que des élections. Nous réclamons un vrai sens de la citoyenneté, l'observation de la primauté du droit, le respect total des droits de la personne, ainsi que la pluralité et la liberté d'expression. Et c'est ensemble que nous réaliserons cette vision.

Si nous arrivons à la concrétiser, nous serons à même de créer les conditions favorables à notre prospérité économique, et nous serons mieux préparés pour prendre soin de nos générations futures. Nous serons aussi plus aptes, en tant que citoyens et en tant qu'États, à exercer nos libertés et nos droits politiques au cœur de sociétés véritablement démocratiques.

Notre avenir est entre nos mains. Il ne dépend pas uniquement des autorités exécutives de nos gouvernements. Nous sommes fiers de notre association avec le FIPA, et nous croyons que ce dernier devrait jouer un plus grand rôle encore. Nous espérons que tous les pouvoirs de nos États démocratiques pourront se sentir représentatifs de l'Organisation des États américains. C'est pour cette raison que nous sommes ici aujourd'hui et que nous vous invitons à poursuivre le dialogue sur l'égalité et les valeurs communes.

Merci beaucoup.

8.6 Annexe 6 – Rapports et recommandations présentés par les groupes de travail

8.6.1 Groupe de travail no. 1: Crise économique et financière

RAPPORT FINAL ET RECOMMANDATIONS Groupe de travail n° 1 : Crise économique et financière

Photo: FIPA



Participants du Groupe de travail sur la crise économique et financière

Original : anglais

Le Groupe de travail sur la crise économique et financière s'est réuni au Parlement du Canada à Ottawa les 13 et 14 septembre 2009, avec la participation de délégués d'Argentine, des Bahamas, de Bolivie, du Brésil, du Canada, du Chili, d'Équateur, d'Haïti, du

Guatemala, de la Jamaïque, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de Sainte-Lucie, du Surinam, de Trinité-et-Tobago et des États-Unis d'Amérique, ainsi que d'observateurs de la République populaire de Chine.

L'honorable Luiz Carlos Hauly, membre de la Chambre des députés du Brésil et président du FIPA, a présidé les séances du groupe de travail. Les objectifs du groupe de travail étaient les suivants :

- Étudier l'impact de la crise économique mondiale sur le continent américain et ses répercussions sur le développement, sur la réduction de la pauvreté et sur la coopération économique dans la région.
- Identifier les méthodes à appliquer afin que les pays de la région puissent travailler ensemble pour affronter les défis liés aux conditions économiques actuelles.

EXPOSÉ

La première séance du Groupe de travail sur la crise économique et financière a commencé par un exposé de Vinita Watson, directrice exécutive pour le Canada à la Banque interaméricaine de développement. Dans la première partie de son exposé, Madame Watson a présenté un survol de la crise économique et financière, en mettant l'accent sur ses effets en Amérique latine. Elle a fait observer que la crise a représenté un important choc externe pour la région. Le ralentissement économique dans les pays industrialisés a réduit la demande à l'importation de biens produits en Amérique latine; la baisse des cours des denrées de base a entraîné le recul de la valeur de certains des plus importants biens industriels et destinés au commerce de la région; en outre, la situation financière internationale s'est répercutée sur la disponibilité du crédit dans l'ensemble de la région.

Parallèlement, toutefois, Madame Watson a estimé que l'Amérique latine, prise dans son ensemble, était beaucoup mieux placée pour résister à cette crise, comparativement à d'autres crises économiques survenues dans un passé récent. Plus précisément, contrairement à la crise financière de 1997-1998, les facteurs économiques fondamentaux en Amérique latine étaient très sains avant le déclenchement du

repli actuel. Les principales économies de la région affichaient, dans l'ensemble, un excédent financier; les niveaux de la dette publique avaient chuté de manière saisissante depuis 2002; les réserves internationales étaient élevées; enfin, la dépendance à l'égard des titres de créance libellés en devises étrangères était faible.

Par suite de l'amélioration des éléments macroéconomiques fondamentaux dans la région, a fait valoir madame Watson, l'Amérique latine est beaucoup mieux placée pour appliquer des politiques monétaires et financières anticycliques, et, ainsi, atténuer les répercussions des chocs externes sur les économies de la région. Témoigne de cette réalité le fait que de nombreux pays de la région ont pu mettre en place des ensembles de mesures de stimulation financière et abaisser les taux d'intérêt dans le but de faciliter l'accès au crédit.

Madame Watson a soutenu que ces mesures de stimulation contribueraient à l'atténuation des répercussions de la crise et que, de ce fait, la récession dans la région serait de courte durée et que l'Amérique latine renouerait avec une croissance positive en 2010.

Dans la deuxième partie de son exposé, Madame Watson a mis l'accent sur les développements économiques récents dans le monde entier. Plus précisément, elle a constaté que les premiers indices donnent à penser que le pire de la crise est peut-être terminé et que l'économie mondiale commençait à s'engager sur la voie de la reprise. La situation des marchés financiers s'améliore et on peut constater une certaine relance sur les marchés mondiaux des produits de base, ainsi que dans le secteur de la fabrication.

Madame Watson a également mis en garde les membres du groupe de travail quant au fait que, malgré des signes de « pousses vertes » dans l'économie, certains pays de la région étaient confrontés à des défis particulièrement difficiles. Elle a particulièrement mis en évidence les pays tributaires des envois d'argent et du tourisme, qui feront partie du groupe de pays pour lesquels le défi de la reprise économique sera le plus redoutable.

La dernière partie de l'exposé de Madame Watson a porté sur les possibilités stratégiques que la crise présente aux Amériques. Elle a fait valoir que pour éviter les erreurs commises lors des crises précédentes, les gouvernements de la région devraient adopter, sur le plan des politiques, des réactions coordonnées et bénéficiant des éclairages des uns et des autres. Il conviendrait de mettre l'accent sur la politique et la réglementation financières, le rétablissement des flux de capitaux, le soutien au commerce intra-régional, en plus de veiller à la prise de mesures pour contrer les poussées protectionnistes. Madame Watson a particulièrement insisté sur le fait que les divergences de vues dans le dossier du commerce ne devraient pas dégénérer en obstacles à la coopération régionale.

Pour lancer les discussions du groupe de travail, Madame Watson a conclu son exposé en proposant deux questions. En premier lieu, elle a mis les participants au défi d'étudier le degré de préparation de la région à une reprise qui serait longue et lente : quels seraient les défis précis d'une période de reprise d'une durée de 4-5 ans? Quels pourraient être les effets d'une reprise lente sur des questions comme la pauvreté et la cohésion sociale? Deuxièmement, elle a souligné sa conviction que le commerce est une composante cruciale d'une reprise économique durable dans la région. Compte tenu de ce fait, elle a demandé aux participants de cerner les possibilités stratégiques d'accroître le commerce et l'intégration économique, et de saisir les retombées que le commerce offre à la région.



DISCUSSIONS

Après l'exposé de Madame Watson, les participants à l'atelier ont amorcé leurs délibérations. Celles-ci ont été ouvertes et cordiales, et elles ont porté sur une large gamme de sujets. En plus de mettre en commun leurs discussions et leurs observations sur les causes et les répercussions de la crise sur leurs économies respectives, les participants ont également discuté des défis et enjeux auxquels ils sont confrontés au moment où leurs économies commencent à se redresser. Ces discussions ont tourné autour de trois thèmes généraux : la réforme du secteur financier, la réglementation et la surveillance; le commerce, la concurrence et l'intégration économique; enfin, les stratégies et pratiques exemplaires ayant pour but de garantir une reprise économique rapide et durable. De manière générale, les participants ont convenu du fait qu'il importe que tous les pays des Amériques œuvrent de concert, qu'ils tirent des enseignements de leurs erreurs et qu'ils prennent des mesures pour éviter une autre crise, plus sévère encore, à l'avenir.

Les réformes et la réglementation des services financiers ont occupé une grande place dans les délibérations de l'atelier. Un large éventail de sujets a été abordé, dont la nécessité d'une transparence de base sur les marchés des services financiers et la nécessité d'une éducation des consommateurs à la nature et aux risques inhérents aux hypothèques et aux instruments des services financiers. Plusieurs participants ont exprimé l'opinion qu'un système ou organe réglementaire international était nécessaire pour prévenir une autre crise similaire à l'avenir. Toutefois, certains parlementaires ont dit craindre que les vues des économies plus petites ne soient laissées de côté en cas de création d'un organe de réglementation ou de surveillance de ce type. D'autres ont estimé qu'il était critique qu'au sein de tout organisme réglementaire de ce type, tous les pays soient tenus de respecter les mêmes exigences.

Les participants à l'atelier ont également discuté de l'importance du commerce et de l'intégration économique pour assurer une reprise rapide après la récession mondiale actuelle. On a fait remarquer que tous les pays des Amériques doivent résister à la tentation d'imposer des mesures protectionnistes qui entravent le commerce; ils devraient plutôt œuvrer plus étroitement de concert en démantelant les obstacles au commerce et en explorant les possibilités de resserrement de l'intégration économique. On a exprimé l'avis que l'intégration économique dans les Amériques constituait une composante cruciale d'une stratégie de relance et jouerait un rôle clé dans en vue de l'accélération de la croissance économique et du soulagement de la pauvreté dans l'ensemble de l'hémisphère. Certains échanges ont également évoqué la nécessité d'accorder davantage d'attention aux politiques microéconomiques, qui revêtent aussi une importance décisive dans notre quête de la relance économique.

Les parlementaires ont cerné plusieurs obstacles à l'atteinte de l'objectif qu'est le resserrement de l'intégration économique et des liens commerciaux. Figurent parmi eux la nécessité d'abaisser le coût du commerce, de fournir des services de facilitation des échanges commerciaux et de renforcement des capacités aux pays en développement, de mettre en place l'infrastructure des transports voulue, et d'assurer l'amélioration de l'accès au financement du commerce, particulièrement au vu de l'effet de la crise, à savoir la réduction de l'accès au crédit dans l'économie réelle.

Les délibérations de l'atelier ont également porté sur le lien entre le commerce et la pauvreté. Les participants ont fait observer que le commerce peut jouer un rôle déterminant dans le développement économique et le soulagement de la pauvreté, mais qu'il faut prendre des mesures pour faire en sorte que les pauvres bénéficient du commerce. On a fait remarquer que les crises économiques ont des

répercussions démesurées sur les démunis et que les politiques gouvernementales doivent veiller à ce que la reprise économique ait pour conséquence de donner une meilleure qualité de vie aux pauvres de la région.

Dans un ordre d'idées connexes, on a évoqué la nécessité d'améliorer la participation à l'économie officielle. Plusieurs parlementaires ont fait observer que l'emploi dans le secteur informel n'offre pas la sécurité, les avantages sociaux et les droits fondamentaux que procure la participation à l'économie officielle. Certains ont également attiré l'attention sur le fait que le travail informel est une des grandes causes de la pauvreté et des inégalités de revenus en Amérique latine. Les participants ont discuté de stratégies visant à encourager la participation à l'économie officielle et à éliminer le travail informel. Il a notamment été suggéré d'assurer un salaire minimum garanti afin de briser le cycle de la pauvreté dans la région.

Le troisième grand sujet des discussions a été celui des stratégies ayant pour but de surmonter le déclin économique. Des parlementaires de plusieurs pays ont mis en commun leurs pratiques exemplaires en matière de relèvement des défis provoqués par la crise. On a fait observer que chaque pays des Amériques comporte des réalités qui lui sont propres et que, de fait, il aura besoin de mécanismes et de stratégies personnalisés pour traiter les enjeux et les préoccupations qui sont les siens. La plupart des participants se sont dits favorables à des ensembles de mesures de stimulation financière et à des dépenses financées par un déficit, quoique d'aucuns aient souligné le danger d'un retour à une époque de relance au moyen d'un déficit budgétaire chronique; si elles sont trop laxistes, des politiques économiques expansionnistes peuvent conduire à une hyperinflation et à la déstabilisation économique.

Outre les participants venus de l'ensemble de la région des Amériques, les séances de l'atelier ont été suivies par une délégation d'observateurs de Chine. La délégation chinoise s'est adressée à l'atelier le deuxième jour des discussions; elle a donné un aperçu des vues de la Chine sur la crise économique et financière, et elle a discuté des stratégies et politiques que la Chine a mises en œuvre pour atténuer les effets de la crise, en présentant un bilan de ses succès. La délégation chinoise également répondu à diverses questions sur des sujets comme les déséquilibres des échanges commerciaux mondiaux, ses plans en vue d'accroître la demande intérieure des consommateurs, les perspectives d'une monnaie mondiale, et son opinion sur le renforcement des relations commerciales avec les Amériques.

RECOMMANDATIONS

Adoptées par l'Assemblée plénière du FIPA le 15 septembre 2009

À la lumière des délibérations tenues au sein du Groupe de travail sur la crise économique et financière à l'occasion de la Sixième Assemblée du FIPA, à Ottawa (Canada), du 13 au 15 septembre 2009,

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FIPA fait les recommandations suivantes :

1. Que les pays des Amériques mettent tout en œuvre pour promouvoir l'intégration économique et la coopération dans l'ensemble de la région. Cette intégration devrait comporter un resserrement de la coopération sur les plans du commerce, de la mise en place d'infrastructures, de l'innovation et de la technologie, et de la réglementation des services financiers.
2. Que les pays membres du FIPA explorent la possibilité d'harmoniser les législations concernant les règles applicables à l'investissement, les conditions et la transparence dans tout



l'hémisphère pour assurer un développement durable et pour faire en sorte que tous bénéficient des retombées de l'investissement et qu'aucun pays ne parvienne pas à attirer l'investissement étranger direct parce que les règles en la matière sont plus laxistes ailleurs.

3. Que les pays membres du FIPA fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour œuvrer de concert en vue d'une conclusion satisfaisante du Cycle en cours de développement de Doha de négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Parallèlement, les pays membres devraient s'employer à renforcer les échanges commerciaux dans la région et à éliminer les droits de douane et les mesures protectionnistes partout dans les Amériques.
4. Que les pays membres du FIPA veillent à agir de manière responsable sur le plan budgétaire. À court terme, la relance par un déficit budgétaire temporaire peut être une réponse appropriée aux reculs de l'économie du point de vue des politiques anticycliques. Toutefois, à la lumière de leurs expériences passées, les pays des Amériques devraient éviter de revenir à la pratique de déficits annuels chroniques à long terme.
5. Que les politiques anticycliques mises en œuvre par les pays des Amériques visent à préserver les salaires et l'emploi dans l'ensemble de la région, en respectant les lois nationales tout en faisant aussi la promotion des normes internationales relatives aux conditions de travail, comme celles qui sont codifiées dans les conventions de l'Organisation internationale du travail.
6. Que, compte tenu de l'importance d'une banque centrale forte pour renforcer la confiance sur les marchés financiers, les pays membres du FIPA s'emploient à préserver l'autonomie de leurs banques centrales et des organismes fédéraux de réserve.
7. Qu'on encourage les pays membres du FIPA à revoir leur législation en vue de renforcer les institutions œuvrant dans le domaine du contrôle et de la surveillance des institutions financières et de leurs produits, ainsi que des agences de notation, pour éviter les mesures spéculatives, les conflits d'intérêts et le manque de transparence dans la prise de décisions sur les marchés des capitaux.
8. Que les pays membres du FIPA mettent en œuvre des politiques publiques visant à encourager, dans le cadre d'alliances publiques-privées, l'action ou la création d'unités productives qui créeront des emplois dans le secteur formel d'une manière favorisant le développement durable. Parallèlement, les pays du FIPA devraient également promouvoir des politiques, des incitatifs et des programmes qui déboucheront sur le plus grand développement possible de petites et de micro-entreprises, en assurant leur participation et leur compétitivité sur les marchés intérieurs et extérieurs.

L'honorable Luiz Carlos Hauly

Membre de la Chambre des députés du Brésil et président du FIPA

Président du Groupe de travail

Michael Holden, analyste, Bibliothèque du Parlement, Parlement du Canada

Secrétaire du Groupe de travail

PARTICIPANTS

Argentine	Susana Mercedes Canela, députée
Bahamas	Lynn Holowesko, présidente du Sénat
Bolivie	María Silvia Baldomar, sénateur
Brésil	Mauricio Rands, député Carlos Eduardo Vieira Da Cunha, député Antonio Carlos Mendez Thame, député
Canada	Céline Hervieux-Payette, sénateur Pierrette Ringuette, sénateur Terrance Stratton, sénateur James Bezan, député Pierre Paquette, député
Chili	Jose Francisco Encina Moriamez, député Eugenio Tuma Zedán, député
Équateur	Fernando Cordero Cueva, président de l'Assemblée nationale
États-Unis d'Amérique	Gregory Meeks, représentant
Haïti	Jean-Ricaud Bélizaire, député
Guatemala	Edgar Caín González Aguilar, député Félix Adolfo Ruano de León, député
Jamaïque	Shahine Robinson, députée
Mexique	Rogelio Humberto Rueda, sénateur
Panama	Fernando Carrillo, député
Paraguay	Alberto Grillón Conigliaro, sénateur Amancio López Irala, sénateur
Pérou	Rolando Reátegui Flores, membre du Congrès Rafael Yamashiro Ore, membre du Congrès
Sainte-Lucie	Rosemary Husbands-Mathurin, présidente de la Chambre de l'Assemblée
Surinam	August Bado, député Chanderdath Tilakdharie, député
Trinité-et-Tobago	Adesh Nanan, sénateur

OBSERVATEURS

République Populaire de Chine	Bing Lu, membre du Congrès populaire national
-------------------------------	---

8.6.2 Groupe de travail no. 2: Sécurité alimentaire

RAPPORT FINAL ET RECOMMANDATIONS Groupe de travail n° 2 : Sécurité alimentaire

Original : anglais

Photo: M. López Garelli



Le sénateur Purcell présente les recommandations du Groupe de travail sur la sécurité alimentaire

Le Groupe de travail sur la **sécurité alimentaire** s'est réuni au Parlement du Canada à Ottawa, Canada, les 13 et 14 septembre 2009. Ont participé à la réunion des délégués du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Équateur, de Grenade, du Guatemala, du Mexique, de Panama, du Pérou, de la République dominicaine, du Surinam et de Trinidad-et-Tobago.

L'**honorable Joan Purcell**, Présidente du Sénat de Grenade, a présidé les séances du groupe de travail. Les objectifs du groupe de travail étaient les suivants :

- analyser la situation régionale en matière de sécurité alimentaire et les facteurs qui y contribuent, en tenant compte notamment des circonstances que traversent les États les plus vulnérables;
- identifier les options de politique à court et moyen terme pour les législateurs aux niveaux national, sous-régional et hémisphérique.

PRÉSENTATIONS

A) **M. Juan Carlos García Cebolla**, coordonnateur du projet « Initiative Amérique latine et Caraïbes sans la faim », Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Santiago, Chili

En 2005, les Présidents du Guatemala et du Brésil menaient plusieurs initiatives, se donnant entre autres pour objectifs d'éradiquer la faim d'ici 2025 et de reconnaître que les parlements ne font pas que légiférer, mais déterminent également les budgets.

En ce qui concerne la définition de l'expression « sécurité alimentaire », il est utile de se référer à la définition du Sommet mondial de l'alimentation.

Les aspects nutritionnels doivent également être pris en considération.

Les causes de la problématique sont nombreuses; de même, celle-ci relève de la compétence de plusieurs juridictions – nationale et infranationale, entre autres; les causes, complexes, sont notamment socio-économiques (p. ex. survie des foyers et des familles) et comprennent des aspects culturels et des considérations liées à la disponibilité, à l'accès (aux aliments mais aussi à une eau salubre), à la stabilité (climat et prix) et à l'utilisation (salubrité des aliments, accès aux soins de santé).

Il y a un cercle vicieux de malnutrition-faim-pauvreté. On dénote également l'absence de chances égales de développement. Par conséquent : i) l'accès immédiat aux aliments est impératif; chaque année, la

malnutrition chez les enfants en Amérique centrale et en République dominicaine coûte 6,7 milliards de dollars US, ce qui représente 6,4 % du PIB; ii) puisque 60 % des enfants d'Amérique latine vivent en milieu rural, il est important de renforcer la capacité et de créer des possibilités économiques.

Rôle des parlements : Il faudrait renforcer le cadre institutionnel grâce à une approche intersectorielle : éducation, économie, développement agricole et rural, logement et habitat, santé et conditions d'hygiène; cadre juridique, etc. Il faudrait fixer des objectifs à long terme au niveau national et adopter des budgets suffisants, ce qui est indispensable pour investir dans le capital humain et dans la capacité de production. Les budgets devraient être non seulement plus élevés, mais aussi mieux gérés.

Une politique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle doit comprendre **six éléments : le transfert de revenus et l'accès aux aliments; le soutien des familles et de l'agriculture rurale; la santé et la nutrition; l'éducation alimentaire et nutritionnelle; la qualité et la salubrité des aliments (y compris l'accès à une eau salubre); l'approvisionnement (réserves de fonds pour les situations d'urgence)**. Elle doit être tridimensionnelle : développement spatial; exploitation des marchés locaux; droit à l'alimentation. Il faudrait reconnaître que **les petits agriculteurs font partie de la solution**.

B) *Dr. Maximo Torero, coordonnateur pour l'Amérique latine et directeur de la Division des marchés, du commerce et des institutions, International Food Policy Research Institute (IFPRI), Washington, DC, États-Unis*

Il y a des crises dans quatre secteurs – l'alimentation, les carburants, les finances et le climat – et ces crises sont toutes reliées. Par exemple, 30 % de l'augmentation du prix des aliments découle de l'augmentation du prix du carburant.

Il y a un lien clair entre la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et la sécurité politique. Et un lien clair également entre les prix du maïs, du riz, du blé et du pétrole. C'est pourquoi ce sont les pauvres qui ont été les plus touchés par la hausse marquée des prix en 2008. Cette hausse a tenu principalement à deux raisons : des pays ont imposé des tarifs douaniers pour protéger leur marché (ce qui explique 30 % de la hausse), mais le reste de la hausse (70 %) a été **le résultat de spéculations**. De toute évidence, il y a une relation de cause à effet. Les citoyens consomment des produits à valeur ajoutée et, jusqu'à un certain point, sont moins touchés par l'augmentation des prix du blé, tandis que les habitants des régions rurales, plus pauvres, consomment moins d'aliments transformés et sont donc touchés plus durement par l'augmentation du prix des denrées. La hausse soudaine des prix a eu un effet dévastateur sur les 970 millions de personnes qui vivent avec 1 \$ ou moins chaque jour et qui consacrent de 50 à 70 % de cette somme à leur alimentation.

Ce qui est pire, c'est que la baisse des prix, par la suite, a été beaucoup moins importante ou rapide. Les pauvres sont rapidement devenus plus pauvres, et les personnes qui étaient au bord de la pauvreté sont devenues pauvres. En outre, il y a eu une détérioration nette de l'apport calorique dans les régions rurales défavorisées.

Au début de la récession, le secteur agricole a été moins durement touché, dans une certaine mesure, que le secteur manufacturier. Par conséquent, il a servi de « coussin » pour certaines sociétés.

Les changements climatiques ont des répercussions sur la production du maïs, ce qui préoccupe les pays du Sud en particulier.

Il faut protéger le secteur agricole contre la volatilité du secteur financier.



Il faut réduire les obstacles au commerce pour améliorer l'accès aux marchés et rendre les marchés moins volatiles. De plus, il faudrait élargir les programmes sociaux et améliorer les programmes de nutrition pour les enfants. Il est très important aussi de **permettre aux petits producteurs agricoles d'accéder aux marchés en améliorant les rendements (ce qui exige de la recherche), l'innovation et la chaîne de valeur ajoutée.**

On pourrait **réduire la volatilité des marchés** par une réserve humanitaire minimale et un mécanisme de protection permettant de minimiser la spéculation sur divers marchés, ce qui pourrait prendre la forme d'**une réserve virtuelle dans l'éventualité d'un signal envoyé par des pays** sur le marché à terme. L'élément principal est le signal comme tel : si les indicateurs de base d'un marché révèlent un problème, les pays pourraient alors intervenir pour freiner la tendance anormale.

C) *Dr. Michael Bedoya, représentant de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture au Canada*

L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture se concentre, au moins en partie, sur l'efficacité du secteur agricole. Il demeure actif dans les pays où il a administré des projets pour veiller à la pérennité de ceux-ci. Présence, connaissance et pérennité sont les principaux fondements de son approche.

L'année 2008 a été marquée par l'incertitude quant à la norme en matière de produits alimentaires de première nécessité. Selon le professeur Alex McCalla, de l'Université de Californie, dans les pays à faible revenu, les dépenses au titre des produits alimentaires atteignent 67,5 % contre 11 % dans les pays à revenu élevé; les produits de base représentent le gros des achats dans les pays pauvres.

Pour ce qui est des innovations institutionnelles liées au changement technologique, l'information, les publications et l'analyse des effets de la recherche sont importants.

Au chapitre de la restructuration des institutions et des services, sont privilégiés les points suivants : approche territoriale, projets mixtes avec les pays, nutrition et établissement d'une liaison entre les petits producteurs et les marchés.

Analyse, examen et suivi de la situation sont nécessaires et les correctifs nécessaires doivent être apportés. Les études de cas sont utiles pour faire connaître les observations et diffuser l'information dans les pays.

On encourage la **coopération horizontale** (en tant que facilitateurs) entre les pays des Amériques; cette coopération peut toucher par exemple l'assurance-récolte, l'aide aux jeunes agriculteurs et la gestion du risque. Également, la **promotion de la production alimentaire pour consommation intérieure** dans des pays comme Haïti est un exemple du type d'intervention et d'interaction horizontale qui est pratiquée en collaboration avec des organisations comme Pulse Canada (Légumineuses Canada).

Les recommandations suivantes sont faites, entre autres : maximiser l'exploitation des ressources et mécanismes techniques; stimuler la coopération horizontale entre les pays; concevoir des technologies adaptées aux petites exploitations; faciliter l'établissement d'une liaison entre les petits producteurs et les marchés; recourir à des programmes de crédit agricole et d'assurance-récolte comme mécanismes de stabilisation; faciliter l'éducation en matière d'exploitation rurale; soutenir les jeunes leaders en région rurale.

DISCUSSIONS

La faim est un problème sérieux quand 55 millions de personnes en souffrent sur le continent.

Le **remboursement de la dette extérieure** prive d'argent les pauvres et les gens qui souffrent de la faim. Les pays riches ne comprennent pas qu'ils ont tout à gagner à contribuer à la réduction voire l'élimination de la pauvreté.

Obésité et pauvreté sont liées : la malnutrition en bas âge peut aboutir à l'obésité quand l'apport alimentaire augmente, car le métabolisme peut s'être modifié pour produire plus d'énergie quand l'apport alimentaire était insuffisant. En Équateur, par exemple, une **mauvaise distribution des cultures** peut entraîner un excès de consommation dans certaines régions et une consommation insuffisante dans d'autres.

Les besoins en eau salubre et en aliments sains font envisager le recours à l'aide alimentaire, mais il importe de se demander s'il existe un niveau en deçà duquel il est impossible de faire reculer la faim. On considère parfois comme acceptable un niveau de malnutrition inférieur à 2 % de la population. Le « droit à l'alimentation » demeure un débat important.

Les programmes d'infrastructure doivent comporter un volet de conception et de transfert de technologie au profit des pays aux prises avec une insécurité alimentaire.

Dans le contexte des Objectifs de développement du Millénaire, on s'interroge sur l'opportunité de cibler en particulier la malnutrition chez les enfants. Certains se demandent si des études permettent de déterminer ce qui serait une situation satisfaisante en termes de nutrition, de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire. Il est important de se demander aussi s'il existe **des limites à l'apport des gouvernements** à la lutte contre la pauvreté et la faim.

D'autres questions encore se posent. Comme certains pays ont des excédents qu'ils pourraient exporter tandis que d'autres ne réussissent pas à produire suffisamment pour nourrir leur population, comment peut-on formuler des recommandations pouvant s'appliquer à ces deux situations différentes?

En outre, en ce qui concerne les **pays producteurs d'énergie verte (biocarburants)**, il importe de se rendre compte que les politiques en la matière sont forcément très différentes, car la politique de production alimentaire ne relève pas de la même démarche que la politique énergétique.

Pour ce qui est des **crédits carbone et du changement climatique**, on se demande si cela présente des débouchés éventuels pour les petits agriculteurs des pays en développement.

Les réponses concernant la **question du droit à l'alimentation** peuvent partir du principe que ce droit ne repose pas sur une aide alimentaire permanente, mais sur certaines « conditions » comme d'interdire à des tiers de nuire à l'exercice de ce droit (en limitant l'eau par exemple) et sur l'existence de programmes de transferts qui offrent un complément de revenu permettant d'atteindre un niveau de base minimum.

Pour ce qui est de l'aide gouvernementale et des investissements publics, il est impératif de bien cibler et de contrôler les investissements, car on ne vérifie pas toujours bien où l'argent est investi.

Au chapitre des biocarburants, l'exploitation de la canne à sucre au Brésil est efficiente, mais il n'en va pas de même dans tous les pays producteurs de biocarburants.



Le coût élevé des intrants agricoles est un gros problème. En 1980, un demi-hectare par personne était consacré à la production alimentaire dans le monde; en 2025, on ne disposera plus que d'un quart d'hectare.

On a parlé du pic des produits pétroliers et certains se demandent s'il existe un pic de la production alimentaire. Dans l'affirmative, est-ce une question qui devrait intéresser les parlementaires? Les grands acheteurs de produits de base peuvent cacher aux agriculteurs la valeur réelle de leurs produits. Il est donc essentiel de donner plus de pouvoir aux agriculteurs.

L'**Équateur** est un pays totalement voué à l'agriculture. Même si ce pays a établi des zones de biodiversité à protéger, certaines d'entre elles sont à risque. Il existe une assurance-récolte, mais seulement pour les producteurs qui travaillent avec la banque de développement. Ce pays croit qu'un autre phénomène climatique est imminent et que les pêcheurs – dont bon nombre sont à risque – doivent avoir accès à un filet de sécurité sociale. En Équateur, l'agriculture familiale est encouragée pour maintenir le contact avec la terre; il faut que les pêcheurs puissent maintenir le même contact avec leurs ressources.

L'accès à l'eau est un problème important sur lequel il faut se pencher.

La sécurité alimentaire est une question d'une importance critique : à chaque seconde, un enfant ou un adulte meurt et la faim est un grave problème pour plus d'un milliard de personnes dans le monde. **Des politiques publiques peuvent changer cette tendance**, à condition de viser **les personnes les plus vulnérables**. Ainsi, des programmes de petits déjeuners et de déjeuners à l'école peuvent briser le cercle de la pauvreté. **Il faut offrir une éducation en matière de santé et des subsides alimentaires aux plus pauvres parmi les pauvres**. Même si certains pays produisent beaucoup d'aliments, il y a encore des régions durement touchées par la faim et la pauvreté.

Trinité-et-Tobago est un importateur net de denrées alimentaires. La disponibilité du crédit agricole ainsi que l'accès à la technologie et aux communications sont des éléments importants. Des infrastructures sont essentielles pour permettre aux petits agriculteurs d'avoir accès aux marchés.

Selon un délégué de la **République dominicaine**, le Forum interparlementaire des Amériques doit contribuer à la création d'un **Front parlementaire contre la faim**. Les agriculteurs ont besoin de projets qui les aideront à améliorer leur production. Un échange dette contre alimentation donnerait à ce pays un certain répit, compte tenu du lourd fardeau que constitue sa dette. De plus, la République dominicaine est touchée par les crises extérieures (comme la crise financière, qui a entraîné une diminution du tourisme, une baisse des exportations, etc.). Des milliards de dollars ont été dépensés pour sauver les grandes banques, mais les gens ont aussi besoin d'aide pour créer de la richesse. **Donner à tous un pouvoir d'achat devrait être un objectif commun. En ce sens, il faudrait décréter un moratoire sur le paiement des intérêts de la dette extérieure**. Le Forum interparlementaire des Amériques devrait être prêt à présenter des recommandations fermes pour l'Amérique latine.

Bon nombre de facteurs influent sur la sécurité alimentaire, notamment les échanges commerciaux, l'importance de la dette, l'éducation, le niveau de revenu et les prix peu élevés reçus pour les produits de base. **Les parlementaires doivent inciter** les gouvernements à favoriser une plus grande production, à la subventionner et à soutenir davantage la recherche. Les changements climatiques et la crise financière sont liés, et des approches durables s'imposent.

Pour le délégué du **Panama**, il y a un cycle et un certain nombre de facteurs sont interdépendants. **Les programmes assortis de volets sociaux doivent être très bien ciblés et neutres sur le plan politique.** Les sociétés qui participent à des projets hydro-électriques devraient remettre une partie de leurs profits aux collectivités locales. Les exploitations agricoles autosuffisantes ont besoin d'aide pour aller au-delà de l'autosuffisance. Il faut séparer les programmes de solidarité de la politique.

Les gouvernements doivent axer davantage leurs efforts sur le développement agricole.

Tous les gouvernements devraient encourager et soutenir **les programmes de petits déjeuners dans les écoles**, et tous les secteurs vulnérables devraient recevoir une aide en matière d'alimentation, d'éducation et de santé.

Conférenciers invités

M. Juan Carlos Garcia Cebolla : Il faut rediriger une partie des profits vers les programmes de repas dans les écoles (ce qui exige des fonds publics, mais **donne également aux petits agriculteurs la possibilité de vendre leurs produits**), vers les infrastructures (routes, soins de santé, services de vétérinaires, etc.). La salubrité des aliments est également importante, et il faut absolument que les installations de production respectent des normes; cela dit, les petits agriculteurs peuvent difficilement adhérer à des normes qui sont trop strictes.

Dr. Maximo Torero : Comme il existe des problèmes à l'échelle mondiale, il est important d'appuyer le **Programme de Doha pour le développement**. Pour remédier au problème de la volatilité des prix, une réserve virtuelle devrait être considérée. Au niveau national, des assurances privées sont extrêmement importantes compte tenu des changements climatiques, et certaines primes d'assurances sont fonction d'indices climatiques, une réalité que doivent comprendre les agriculteurs. Il faut avoir un système d'information sur les prix pour disposer de renseignements à jour sur le marché, ce qui fait défaut à l'heure actuelle. La distribution et la production des intrants agricoles sont beaucoup trop concentrées. Il faut améliorer le marché des terres agricoles. Il faut également viser l'autonomisation des femmes.

Dr. Michael Bedoya : Une approche territoriale du développement rural représente ici un objectif macroéconomique commun.

RECOMMANDATIONS

À la lumière des délibérations tenues au sein du Groupe de travail sur la sécurité alimentaire à l'occasion de la Sixième Assemblée du FIPA, à Ottawa (Canada), du 13 au 15 septembre 2009,

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FIPA fait les recommandations suivantes :

1. La malnutrition dans l'enfance peut avoir des répercussions à long terme fâcheuses pour le développement futur des pays. En conséquence, il est recommandé, dans la prestation de l'aide alimentaire, de mettre l'accent davantage sur les programmes d'éducation sur l'alimentation et la nutrition.
2. Il est urgent de briser le cercle vicieux malnutrition-faim-pauvreté, mais l'aide alimentaire seule n'est pas une solution suffisante ni même viable à long terme. En conséquence, il est recommandé que les pays qui offrent une aide alimentaire envisagent davantage l'exécution de programmes propres à favoriser l'autonomisation et la création de débouchés pour la



population, à la fois sur le plan individuel et sur le plan collectif. Il faudrait en outre promouvoir l'achat de denrées alimentaires sur place dans le contexte de l'aide.

3. La sécurité alimentaire est un enjeu complexe qui dépend de nombreux facteurs – notamment des facteurs socioéconomiques et culturels, ce qui appelle une approche spécifique et commune. En conséquence, il est recommandé d'axer les politiques publiques en la matière sur une approche intersectorielle reposant sur des mesures institutionnelles de coordination des diverses interventions qui influent sur la sécurité alimentaire.
4. L'accès à de l'eau salubre, comme l'accès à des aliments sains, devrait figurer parmi les droits de la personne. En conséquence, il est recommandé de promouvoir l'offre d'eau salubre. Il est aussi recommandé d'instituer des normes minimales en matière de salubrité des aliments en veillant cependant à ce qu'elles ne constituent pas un fardeau indu pour les producteurs.
5. Les gouvernements et les parlements ont un rôle à jouer, notamment en veillant à l'adoption de budgets suffisants pour les programmes d'aide alimentaire. En conséquence, il est recommandé que les parlements membres du FIPA établissent des cadres institutionnels adéquats, qu'ils renforcent la structure de leurs organismes publics et qu'ils établissent des objectifs à court, moyen et long terme quant à la prestation de programmes de soutien viables, notamment des programmes de crédit agricole et des programmes d'assurance-récolte.
6. En outre, le Forum interparlementaire des Amériques devrait chercher à promouvoir l'institution, au sein de chaque parlement membre, d'un front parlementaire contre la faim, nécessaire pour promouvoir une politique de développement et de sécurité alimentaire qui soit viable à long terme et équitable pour tous.
7. L'intervention des gouvernements et des parlements n'est qu'un des éléments de la solution; les petits agriculteurs et les jeunes agriculteurs ont aussi un rôle important et font partie intégrante de la stratégie de lutte contre la faim et la pauvreté. En conséquence, il est recommandé que les stratégies et programmes des pouvoirs publics comportent toujours des éléments susceptibles de conférer plus de pouvoir aux jeunes agriculteurs et aux exploitants de petites entreprises agricoles ainsi qu'aux exploitants de fermes familiales notamment grâce à des services de vulgarisation, des mesures d'adaptation, la technologie et l'innovation et ce, dans le but notamment d'informer et d'éduquer les jeunes agriculteurs et leur famille.
8. Par ailleurs, le fait de conférer plus de pouvoir aux agriculteurs permet d'améliorer leurs rapports avec les marchés locaux. En conséquence, il est recommandé que les organismes et gouvernements actifs en matière de développement s'efforcent de favoriser la création de coopératives agricoles et d'associations d'agriculteurs locales au moyen d'activités de conditionnement locales ou régionales permettant aux producteurs de participer à la chaîne de valeur.
9. Le droit aux aliments est un concept important mais pas toujours bien compris, malgré l'acceptation répandue de la notion qui dit qu'il s'agit d'un droit de la personne fondamental. Par conséquent, il est recommandé de mieux expliquer ce concept à toutes les populations ainsi que les concepts et l'information issus d'organismes tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) qui s'y rapportent. Lorsque l'on garantit le droit à des

aliments sûrs, il est important de reconnaître les effets du changement climatique sur la production agricole, le besoin de produire des aliments de manière durable et le besoin d'utiliser l'eau, une ressource rare, de façon adéquate.

10. Le commerce international demeure un élément clé du développement économique. Il est recommandé que tous les pays se concentrent sur les objectifs de l'Organisation mondiale du commerce sur le plan de la réduction des obstacles au commerce et de l'amélioration de l'accès aux marchés.
11. Des signes montrent qu'il existe un rapport réel non négligeable entre les bouleversements politiques, les prix des produits alimentaires et la sécurité alimentaire. De même, il y aurait un lien entre la crise énergétique actuelle et la concurrence dans l'exploitation des ressources en terres et en eau. En conséquence, il est recommandé d'assurer la sécurité alimentaire au niveau des pays et au niveau régional et que l'on cherche à instituer une juste concurrence dans le développement des biocarburants reposant sur les céréales de base. Par ailleurs, il est recommandé d'investir dans la recherche et le développement et dans les biocarburants de seconde génération.
12. Il serait possible de réduire l'instabilité des marchés par l'établissement d'une réserve humanitaire minimale et de mécanismes de sauvegarde visant à réduire la spéculation sur les marchés. Il est recommandé que, pour prévenir une spéculation excessive, tous les pays mettent en œuvre une réglementation plus stricte.
13. Il faut voir à ce que les exploitants de fermes de petite taille et de taille moyenne aient davantage accès à de l'information sur les cours des marchandises qu'ils produisent. En conséquence, il est recommandé que les pays membres du FIPA améliorent leurs systèmes de prix des produits agricoles et l'accès à l'information sur les marchés grâce aux technologies de l'information et de la communication comme les téléphones cellulaires.
14. Il est recommandé que le FIPA s'entende avec les parlements membres pour voir à une exploitation optimale de la coopération technique et des ressources disponibles, notamment grâce à une collaboration horizontale entre les pays des Amériques.

L'honorable Joan Purcell
Présidente du Sénat de la Grenade
Présidente du Groupe de travail

Jean-Denis Fréchette
Analyste principal, Bibliothèque du Parlement, Parlement du Canada
Secrétaire du Groupe de travail

PARTICIPANTS

Brésil	Antonio Carlos Mendez Thame, député
Canada	James Bezan, député Ed Holder, député Larry Miller, député
Chili	Roberto Sepúlveda Hermosilla, député

Équateur	Lídice Vanesa Larrea Viteri, membre de l'Assemblée nationale
Guatemala	Edgar Leonel Arévalo Barrios, député Oswaldo Iván Arévalo Barrios, député
Mexique	Adriana González Carrillo, sénateur Rubén Fernando Velázquez López, sénateur
Panama	Francisco Brea, député
Pérou	Gustavo Espinoza Soto, membre du Congrès Guido Ricardo Lombardi Elias, membre du Congrès Juan David Perry Cruz, membre du Congrès
République Dominicaine	Juan Gilberto Serulle, député
Surinam	Soedeshchand Jairam, membre de l'Assemblée nationale
Trinidad et Tobago	Stanford Callender, député

8.6.3 Groupe de travail no.3: Migrations internationales et droits de la personne

RAPPORT FINAL ET RECOMMANDATIONS

Groupe de travail numéro 3 : Migrations internationales et droits de la personne

Original : anglais et espagnol

Photo: M. López Garelli



Les délégués du Groupe de travail écoutent les exposés d'experts en migrations internationales et droits de la personne

Le Groupe de travail n° 3 sur les migrations et les droits de la personne s'est rassemblé au Parlement du Canada, à Ottawa, les 13-14 septembre 2009 et a réuni des délégués de la Bolivie, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, de la République dominicaine, de l'Équateur, de la Grenade, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou et du Surinam.

Le sénateur Ricardo García Cervantes, vice-président du Sénat du Mexique, en a présidé les séances. Le Groupe de travail avait pour objectifs :

- de promouvoir un dialogue sur toutes les composantes du phénomène migratoire dans le continent américain de manière à l'analyser et à proposer un traitement des migrants qui soit légal, ordonné, axé sur leur sécurité et respectueux des droits de la personne;
- d'élaborer des recommandations sur le rôle que peuvent jouer les parlementaires dans la création d'un cadre juridique efficace, sûr, respectueux des droits de la personne et applicable dans un scénario de changement et de mondialisation.

PRÉSENTATIONS

En vue d'atteindre ces objectifs, le Groupe de travail a écouté les présentations de trois experts en la matière : M^{me} Agueda Marín, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), M. Mario López Garelli, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), et M. Demetrios G. Papademetriou, Ph.D., du Migration Policy Institute. Un sommaire de leurs présentations et des discussions suit.

M^{me} Agueda Marín

M^{me} Marín a affirmé d'entrée de jeu qu'aucune politique migratoire qui ne tient pas compte des droits de la personne ne peut être efficace. Toutefois, bien que les droits des migrants soient des droits humains, on continue de les violer en maints endroits dans le monde. Le message clé de M^{me} Marín était que les droits humains des migrants ne seront protégés que si la responsabilité de cette protection est partagée. Il est dans l'intérêt et de la responsabilité de tous les États – qu'ils soient pays d'origine, de transit ou de destination – de protéger ces droits.

Un régime multicouche de droit international a été mis au point pour assurer la protection des droits humains des migrants. Le principe fondamental du droit relatif à ces droits est celui de la non-discrimination, qui confère à l'État la responsabilité de respecter et faire respecter les droits de la personne de quiconque se trouve sur son territoire, qu'il soit étranger ou ressortissant, à quelques rares exceptions près. Or, dans la pratique, faire respecter les droits applicables aux migrants ne va pas sans certaines difficultés.

Les États peuvent prendre certaines mesures pour faire respecter les droits de la personne, notamment prendre des règlements, créer des structures et élaborer des programmes et des politiques. Pour protéger effectivement les droits de la personne, il faut en faire la promotion, prévenir les violations, protéger les migrants et leur assurer des recours lorsqu'ils sont victimes d'abus. En matière de migration, les États doivent se doter d'une législation autant que d'une politique adaptées l'une à l'autre. Les conditions préalables importantes sont la capacité de faire respecter les droits de la personne, l'élaboration de politiques cohérentes, des initiatives de sensibilisation des masses aux droits de la personne et la coopération entre les États. La responsabilité de protéger les droits humains des migrants n'incombe pas aux seuls États, mais aussi à une foule d'autres acteurs sociaux, dont les civils, les médias, les employeurs, les syndicats, pour ne nommer que ceux-là.

Les droits de la personne sont des composantes importantes de tout système devant servir à gérer le phénomène migratoire. Nous avons beaucoup à apprendre des autres États de même que dans le cadre des forums régionaux. Par exemple, l'OIM possède une base de données sur le droit international en matière de migration qui contient les lois de divers pays et les textes de certains accords binationaux, et peut servir d'ouvrage de référence. La prévention, la promotion, la protection et la réparation sont des notions clés, les droits de la personne étant importants aussi bien pour le migrant que pour le pays qui l'accueille.

M. Mario López Garelli



M. López Garelli a décrit ce que fait la CIDH à l'égard des migrations. Il a parlé de la Charte de l'OEA et des principes énoncés dans son préambule et dans son Article 45, notamment celui de la non-discrimination. Il a aussi expliqué comment la cadence et le volume des migrations ont fait du phénomène migratoire un problème politique épineux dans la région. Entre autres initiatives prises par la CIDH dans ce domaine, M. López Garelli a surtout insisté sur le Programme interaméricain de promotion et de protection des droits humains des personnes migrantes dans le cadre de l'Organisation des États américains, qui sert d'étalon ou de point de référence dans l'élaboration des mesures prises en la matière. Il a aussi fait état des activités du Rapporteur spécial sur les travailleurs migrants et leurs familles, dont le récent rapport sur la détention des migrants et l'application régulière de la loi aux États-Unis. La Commission a également fait d'autres travaux sur des questions relatives aux migrations, a tenu des audiences sur le migrant comme domestique, les violations des droits humains des migrants en transit et les activités hostiles aux immigrants de divers groupes dans certains pays. M. López Garelli a insisté sur l'importance de l'Avis consultatif OC 18 de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, lequel avis a clairement énoncé la nature des obligations des États à l'endroit des migrants, et il s'est attardé plus particulièrement sur les principes de l'égalité, de la non-discrimination et de l'application régulière de la loi. La non-discrimination doit prévaloir dans le marché du travail et dans les lois qui régissent le travail; les droits des migrants dans le domaine du travail doivent être respectés comme ceux des autres travailleurs dès qu'il est établi qu'ils font partie de la population active. L'application régulière de la loi vaut aussi pour les migrants qui sont entrés dans le pays illégalement.

Dr. Demetrios G. Papademetriou, Ph.D.

M. Papademetriou a surtout parlé du phénomène migratoire et des droits de la personne dans les Amériques dans le contexte de l'actuelle crise économique. La gravité de la crise laisse présager que les emplois seront rares, même lorsque la relance sera amorcée, ce qui influe sur les migrations de diverses façons, peut-être parfois surprenantes; en effet, les migrants tiennent compte de la nouvelle réalité économique et choisissent souvent de rester là où ils sont, que ce soit dans leur pays d'origine ou dans leur pays de destination. Toutefois, les politiques des divers pays en matière d'immigration peuvent peser sur cette décision, comme on l'a constaté au Royaume-Uni et en Irlande, où la possibilité du retour légal (en plus des débouchés économiques dans leurs pays d'origine) a contribué à convaincre des migrants d'Europe de l'Est de rentrer chez eux.

Un nombre disproportionné de migrants souffre de la récession économique du fait qu'ils sont le plus souvent employés dans des secteurs où les travailleurs jouissent d'une protection et d'avantages sociaux relativement faibles. Qui plus est, quand un migrant perd son emploi, il n'a pas toujours droit à une assurance-chômage ou à une autre forme de secours de l'État. Comme, en période de tourmente économique, les migrants sont tous très vulnérables, il faut qu'ils puissent compter sur trois formes de protection : la protection contre les mesures de renvoi, les mesures de protection visant spécifiquement les personnes de passage et, enfin, la protection syndicale et sociale.

DISCUSSIONS

Les participants ont discuté d'une foule de sujets connexes aux droits de la personne et aux migrations. La migration ne se vivant pas de la même façon dans tous les pays, il y aurait peut-être lieu d'élaborer des principes généraux et des pratiques exemplaires pour l'encadrer, mais sans oublier de prévoir des exceptions pour les cas particuliers. Les participants ont aussi parlé de l'influence qu'ont les conditions

économiques qui prévalent dans les pays d'origine sur la décision des migrants de quitter leur pays ou d'y retourner. Ils ont également dit trouver préoccupante la situation des groupes vulnérables, comme les femmes et les mineurs non accompagnés. Ils ont aussi discuté du contexte actuel, y compris de facteurs comme la chute des rapatriements de fonds, les occasions de migration ordonnée et la vulnérabilité accrue des migrants attribuable au manque de scrupules de leurs agents, sans oublier les implications de ces facteurs pour l'avenir.

CONSIDÉRATIONS

Nous, les parlementaires participants au Groupe de travail numéro 3 : Migrations internationales et droits de la personne :

1. Reconnaissons que tous les êtres humains jouissent des droits fondamentaux indépendamment de leur situation migratoire et nous exprimons la volonté de les respecter et de garantir ce principe.
2. Constatons que les diverses tendances du phénomène migratoire dans les Amériques découlent de motifs économiques et de la recherche de grandes opportunités pour le développement personnel et familial.
3. Constatons que l'actuelle crise économique que traverse le monde est peut-être la plus grande depuis la Seconde Guerre mondiale et qu'elle a provoqué une sérieuse modification des tendances actuelles du phénomène migratoire, en particulier dans l'hémisphère occidental.
4. Sommes conscients du fait que les migrants sont vulnérables aux abus et à la corruption de la part du crime organisé ainsi que de diverses autorités.
5. Gardons à l'esprit la nécessité impérieuse d'assurer une protection à toutes les personnes migrantes, et en particulier aux groupes vulnérables.
6. Reconnaissons la faiblesse généralisée de la protection sociale et en matière de travail des migrants dans le continent.
7. Nous nous préoccupons des réactions négatives que peut susciter au niveau régional la crise économique et de la faiblesse des mécanismes de protection des droits des migrants.
8. Nous constatons que quelques pays n'ont pas signé les normes et instruments juridiques internationaux existants pour la protection des migrants, qu'ils n'y ont pas adhéré non plus et qu'ils ne les respectent pas.
9. Nous tenons compte du fait qu'il ne s'agit pas exclusivement d'une question de droits de l'homme mais qu'il s'agit aussi de s'assurer que la migration internationale s'inscrit dans un cadre respectueux de la législation pertinente.
10. Nous reconnaissons l'importance du fait que la législation et les politiques migratoires soient cohérentes entre elles et avec celles d'autres domaines, pour la coordination effective entre les divers pouvoirs et ordres de l'État.
11. Sommes conscients du fait que la responsabilité partagée est un élément clé d'une politique migratoire efficace.



12. Constatons la nécessité d'une capacité technique accrue pour encourager l'efficacité de l'élaboration et de l'application de politiques et de législations migratoires.
13. Soulignons que chaque pays de la région doit évaluer ses législations et politiques migratoires actuelles dans le contexte signalé pour s'assurer que la migration internationale soit digne.

Par conséquent, il est dans l'intérêt supérieur de tous les pays de mettre en place des mécanismes qui permettent aux migrations de la région de s'effectuer en toute sécurité et dans le respect des droits de l'homme, et il est de notre devoir d'inciter tous les parlements du continent de faire en sorte, par l'intermédiaire de la législation et des politiques migratoires, que le flux de personnes s'effectue légalement, de façon digne, ordonnée et en toute sécurité à partir du principe de responsabilité partagée entre les États d'origine, de transit et de destination.

RECOMMANDATIONS

À la lumière des délibérations tenues au sein du Groupe de travail sur les migrations internationales et les droits de la personne à l'occasion de la Sixième Assemblée du FIPA, à Ottawa (Canada), du 13 au 15 septembre 2009, et des *Considérations* exposées par le Groupe de travail,

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FIPA fait les recommandations suivantes :

1. Que les parlements membres du FIPA promeuvent un dialogue approfondi avec les pouvoirs exécutifs de leurs États dans le but de faire coïncider la législation avec une politique publique migratoire intégrée qui aurait pour caractéristique d'être digne, légale, ordonnée, axée sur la sécurité et respectueuse des droits de l'homme;
2. Que les parlements membres du FIPA renforcent le dialogue politique entre les pouvoirs législatifs pour connaître les réalités et besoins particuliers de chaque région – et rechercher des propositions de solutions conjointes entre les pays d'origine, de transit et de destination qui encouragent des flux dignes, légaux, ordonnés, axés sur la sécurité et respectueux des droits de l'homme;
3. Que les parlements membres du FIPA entreprennent des actions pour :
 - a. lutter contre le trafic et la traite de personnes;
 - b. promouvoir la paix et réduire la violence dans les régions frontalières;
 - c. condamner et éviter la xénophobie et la discrimination des migrants;
 - d. établir des normes minimales pour la protection des migrants durant la détention et la déportation de migrants ainsi que garantir l'unité familiale, la protection consulaire et l'application régulière de la loi;
 - e. renforcer l'intégration des migrants dans les communautés d'accueil;
 - f. exhorter tous les pays du système international à signer les traités relatifs aux droits de l'homme et à la mobilité humaine, à y adhérer et à les respecter;

4. Que les parlements membres du FIPA demandent, par l'intermédiaire du FIPA, à la CIDH et à l'OIM d'aider les pouvoirs législatifs de la région à organiser des activités visant à promouvoir les instruments juridiques existants en matière de droits de l'homme et de migration;
5. Que les parlements membres du FIPA organisent, par l'intermédiaire du FIPA et avec l'appui de l'OIM, des ateliers de formation régionaux sur le thème de la traite des personnes pour promouvoir les meilleures pratiques et une législation appropriée pour la contrer.

L'honorable Ricardo García Cervantes
Sénateur de la République du Mexique
Président du Groupe de travail

L'honorable Sergio Romero Pizarro
Sénateur du Chili
Rapporteur

Sandra Elgersma, analyste, Bibliothèque du Parlement, Parlement du Canada
Karla Mendoza Alcántara, conseillère, bureau du sénateur Ricardo García Cervantes, Sénat du Mexique
Aaron Terrazas, analyste de politiques associé, Migration Policy Institute
Secrétaires du Groupe de travail

PARTICIPANTS

Bolivie	Guido Guardia Flores, sénateur
Brésil	Eduardo Azeredo, sénateur
Canada	Raynell Andreychuk, sénateur Francine Lalonde, députée Mario Silva, député
Colombie	Gloria Inés Ramírez, sénateur
Chili	Sergio Romero Pizarro, sénateur Iván Moreira Barros, député
Équateur	Linda Machuca Moscoso, membre de l'Assemblée nationale
Grenade	George Prime, sénateur
Mexique	Rubén Fernando Velázquez López, sénateur
Panama	Iracema Ayarza de Dale, députée Víctor Juliao, député Tito Rodríguez, député
Paraguay	Carlos Roger Caballero Fioro, sénateur
Pérou	Carlos Alberto Torres Caro, membre du Congrès
République Dominicaine	Josefa Castillo, députée Mauro Piña Bello, député
Surinam	Frankel Brewster, membre de l'Assemblée nationale Ortwin Cairo, membre de l'Assemblée nationale

8.6.4 Cinquième réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS Cinquième réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Original : français

Photo: FIPA



La parlementaire équatorienne Linda Machuca, élue présidente du Groupe des femmes.

Le Groupe des femmes parlementaires des Amériques a tenu sa cinquième réunion les 13, 14 et 15 septembre 2009 à Ottawa (Canada), avec la participation d'hommes et de femmes parlementaires d'Argentine, des Bahamas, de la Bolivie, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de l'Équateur, de la Grenade, de la Jamaïque, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République Dominicaine, de Sainte-Lucie, du Surinam et de Trinité-et-Tobago. **L'honorable Céline Hervieux-Payette, sénateur du Canada** et ancienne présidente du FIPA, a présidé les séances de travail en remplacement de Cecilia López, présidente du Groupe et sénateur de Colombie.

PRÉSENTATION

L'exposé de notre conférencière invitée, madame **Lynn Holowesko, présidente du Sénat du Commonwealth des Bahamas**, a surtout mis en lumière la complémentarité des hommes et des femmes liée entre autres à la condition biologique de leur cerveau respectif; par conséquent, elle croit que l'apport de chacun apportera un meilleur équilibre pour assurer une gouvernance politique optimale dans une société de plus en plus complexe.

M^{me} Holowesko note le progrès lent de la parité des femmes dans les parlements des Amériques, faisant remarquer que certains pays n'ont aucune femme élue. Elle a commenté un sondage américain qui accordait les qualités suivantes aux femmes susceptibles d'être candidates à un niveau politique, soit : l'honnêteté, l'intelligence, l'ouverture d'esprit, la créativité. Elle soulignait que les femmes étaient qualifiées de plus honnêtes que les hommes en politique lors de cette consultation.

M^{me} Holowesko constate que les femmes en politique ont tendance à s'intéresser plus aux questions d'éducation et de santé. Elle suggère que les femmes doivent davantage investir les domaines de la défense, de la sécurité, de la justice et de l'économie.

DISCUSSIONS

Plusieurs intervenantes et intervenants ont fait part de leurs opinions pour réduire sinon combler les écarts dans la participation des femmes au processus politique. Certains pays ont adopté des mesures

législatives, soit au niveau du choix des candidates sur les listes des partis politiques ou autres mesures établissant des quotas.

Selon les jeunes parlementaires, l'idéal est la parité, soit la moitié des sièges, rien de moins.

C'est l'objectif que la majorité des participants supportait. Certains participants semblaient croire qu'il n'y avait aucune barrière structurelle pour la candidature des femmes à des postes électifs, tandis qu'un participant s'inquiétait de la venue des femmes sur la scène politique qui pourrait nuire à l'éducation des enfants. Il a été établi que c'était le choix des femmes d'accéder à des fonctions soit dans le domaine politique ou économique, d'autant plus que présentement, dans plusieurs pays, les femmes forment la majorité dans la plupart des universités.

Quant aux politiques qui concernent surtout les femmes, les participants ont souhaité que l'Église et l'État demeurent dans leur champ d'action respectif, surtout en ce qui concerne les techniques reproductives et les arrêts de grossesse.

Plusieurs participants ont souhaité que des mesures législatives soient renforcées dans les cas de violence familiale, le viol, l'abus sexuel, et surtout qu'il y ait une collaboration internationale accrue pour sévir contre les contrevenants.

Finalement, les participants ont constaté que les médias contribuaient à ériger des barrières pour l'atteinte de l'égalité des femmes en politique allant jusqu'à la discrimination dans certains cas.

Selon une participante, les femmes parlementaires devraient d'abord développer un réseau de solidarité entre toutes les femmes de leur pays. Les candidates ont la responsabilité de contacter la population féminine de leur région afin de la consulter, de la sensibiliser au processus politique.

ÉLECTION

L'élection de la présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques du FIPA a eu lieu à l'occasion d'une séance spéciale, tenue le matin du 15 septembre 2009. M^{me} **Linda Machuca Moscoso, membre de l'Assemblée nationale de l'Équateur**, a été élue en remplacement de la sénateur Cecilia López, de Colombie, qui avait complété son mandat.

RECOMMANDATIONS

Adoptées par l'Assemblée plénière du FIPA le 15 septembre 2009

À la lumière des délibérations tenues lors de la Cinquième réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques du FIPA à l'occasion de la Sixième Assemblée du FIPA, à Ottawa (Canada), du 13 au 15 septembre 2009,

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FIPA fait les recommandations suivantes :

1. Que des mesures législatives soient mises en œuvre pour assurer la parité des hommes et des femmes dans les Parlements des Amériques.
2. Que les parlementaires féminins des Amériques participent pleinement au processus législatif, au-delà des dossiers sociaux et d'éducation, en s'occupant des dossiers économiques, de défense, de sécurité, etc.



3. Que les Parlements des Amériques collaborent pour s'assurer que les actes criminels, tels que le viol, les abus sexuels, les actes de violence familiale, etc., puissent faire l'objet de sanction lorsque les contrevenants traversent les frontières.
4. Que les femmes parlementaires s'assurent de la participation de leur population féminine et de l'établissement de réseaux de solidarité.
5. Reconnaissant l'importance du Congrès des parlementaires ayant pour thème « Vers un programme législatif pour le développement selon une perspective d'équité entre les sexes dans les Amériques » tenu par le Groupe des femmes parlementaires des Amériques à Bogotá, en Colombie, les 20 et 21 novembre 2008, l'Assemblée plénière :
 - a) souscrit aux recommandations adoptées par les parlementaires réunis au congrès « Vers un programme législatif pour le développement selon une perspective d'équité entre les sexes dans les Amériques » et annexées à la présente recommandation;
 - b) invite les parlements membres du FIPA à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine Assemblée plénière du FIPA.

L'honorable Céline Hervieux-Payette
Sénateur du Canada

Présidente de la Cinquième réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

PARTICIPANTS

Argentine	Susana Mercedes Canela, députée
Bahamas	Lynn Holowesko, présidente du Sénat
Bolivie	María Silvia Baldomar, sénateur Guido Guardia Flores, sénateur
Brésil	Eduardo Azeredo, sénateur Luiz Carlos Haully, député Antonio Carlos Mendez Thame, député
Canada	Pierrette Ringuette, sénateur
Colombie	Gloria Inés Ramírez, sénateur
Équateur	Lídice Vanesa Larrea Viteri, membre de l'Assemblée nationale Linda Machuca Moscoso, membre de l'Assemblée nationale
Grenade	Joan Purcell, présidente du Sénat George Prime, sénateur Roland Bhola, député
Jamaïque	Shahine Robinson, députée
Mexique	Adriana González Carillo, sénateur
Panama	Iracema Ayarza de Dale, députée Dana Castañeda, députée Tito Rodríguez, député
Paraguay	Carlos Roger Caballero Fioro, sénateur

	Alberto Grillón Conigliaro, sénateur
	Amancio López Irala, sénateur
Pérou	Eduardo Espinoza Ramos, membre du Congrès Karina Juliza Beteta Rubín, membre du Congrès
République Dominicaine	Josefa Castillo, députée Mauro Piña Bello, député Gilberto Serulle, député
Sainte-Lucie	Rosemary Husbands-Mathurin, présidente de la Chambre de l'Assemblée
Surinam	August Bado, député Frankel Brewster, député Ortwin Cairo, député Soedeshchand Jairam, député
Trinité-et-Tobago	Chanderdath Tilakdharie, député Adesh Nanan, sénateur

Annexe :

**VERS UN PROGRAMME LÉGISLATIF POUR LE DÉVELOPPEMENT SELON UNE PERSPECTIVE
D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES DANS LES AMÉRIQUES**

Bogotá, Colombie, 20 et 21 novembre 2008

RECOMMANDATIONS

Original : espagnol¹

Approuvées à l'unanimité le 21 novembre 2008.

Nous, femmes et hommes parlementaires des Amériques, réunis à l'occasion du Congrès « Vers un programme législatif pour le développement selon une perspective d'équité entre les sexes dans les Amériques » les 20 et 21 novembre 2008 à Bogota, Colombie, formulons les recommandations suivantes, qui seront présentées à nos parlements respectifs :

Politiques économiques et équité entre les sexes

- Entamer le processus d'élaboration d'un plan d'action pour que les parlements d'Amérique aient un plus grand rôle à jouer dans les questions de développement et que celles-ci tiennent compte de l'équité entre les sexes.
- Inclure une perspective d'équité entre les sexes de façon centrale et transversale dans la formulation des budgets publics aux niveaux central, régional et local², de façon à ce que ceux-ci

¹ Note du Secrétariat: Il s'agit d'une traduction révisée des recommandations originales du Congrès.



soient équilibrés et durables et qu'ils ne se traduisent pas par des programmes et des projets isolés ayant un caractère marginal ou subsidiaire.

- Reconnaître, dans la négociation d'accords commerciaux, la nécessité de rendre visible et de rémunérer de façon juste le travail des femmes, de manière à ce que ces accords se traduisent par des emplois formels avec des garanties de protection et d'assurance sociale.

Crise internationale, développement et équité entre les sexes: implications pour les Amériques

- La crise mondiale frappe plus particulièrement la femme, mais les crises peuvent aussi donner place à des opportunités. Il faut donc travailler de façon créative pour que le nouvel ordre qui sera mis en place ne constitue pas simplement une retouche à l'ordre actuel, mais bien une chirurgie profonde fondée sur une vision intégrale globale et durable, et qu'il permette d'éliminer l'inégalité entre les sexes ainsi que bien d'autres inégalités qui existent à l'heure actuelle.
- Adopter de nouveaux critères pour établir la compétitivité économique des pays, en s'assurant que cela ne conduise pas à la précarisation des salaires et à d'autres formes d'exploitation.
- Redéfinir la relation existante entre le travail productif et reproductif afin que femmes et hommes jouent un rôle prépondérant dans les deux sphères.

Politiques sociales, équité entre les sexes et développement

- Assumer une optique de droits sociaux et en particulier d'équité entre les sexes dans l'élaboration des politiques sociales, prenant en compte que cela représente un volet d'opportunités ou un scénario propice au dialogue entre le domaine social et l'équité entre les sexes.
- Reconnaître les avantages que représente l'inclusion d'une perspective d'équité entre les sexes dans les politiques sociales: (i) Cohérence de valeurs entre la législation et la réalité; (ii) maintien institutionnel des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire; (iii) une plus grande légitimité sociale et politique; et (iv) de meilleures politiques sociales, car cela permettra de détecter les discriminations existantes et de les corriger.
- Les droits de la personne doivent être reconnus dans les politiques sociales comme c'est le cas dans les politiques criminelles.

Développement environnemental durable et équité entre les sexes

- Développer de nouveaux paradigmes de développement environnemental durable et d'équité entre les sexes.
- Tenir compte de la culture et de la dignité des peuples indigènes dans le développement durable.

² Note du Secrétariat: Ou, selon le cas, aux niveaux national/fédéral, étatique/provincial et municipal.

- Effectuer une vérification des investissements réalisés dans le développement durable des ressources naturelles selon une perspective d'équité entre les sexes.

Démocratie, réformes politico-électorales et équité entre les sexes

- Promouvoir l'articulation du pouvoir législatif avec les organisations sociales de base pour assurer l'exécution des lois de quotas.
- Sensibiliser les médias en ayant pour objectif de rendre visible la participation politique de la femme et de transformer les stéréotypes sexuels.
- Proposer un financement public de la participation politique favorisant l'inclusion de la femme.

Cecilia López Montaña

Sénateur de Colombie

Présidente du Groupe des femmes parlementaires
des Amériques du FIPA

Céline Hervieux-Payette

Sénateur du Canada

Ex-présidente du FIPA

Juana Laverde Castañeda, Rapporteur

8.7 Annexe 7 – Recommandations et résolution présentées par le Comité exécutif

8.7.1 Recommandation FIPA/PA6/2009/REC.1: Résultat du Dialogue parlementaire extraordinaire qui a précédé le Cinquième Sommet des chefs d'États et de gouvernements des Amériques

RECOMMANDATION

Résultat du Dialogue parlementaire extraordinaire qui a précédé le Cinquième Sommet des chefs d'États et de gouvernements des Amériques

Original : anglais

Adoptée par l'Assemblée plénière du FIPA le 15 septembre 2009

RECONNAISSANT l'importance du Dialogue parlementaire extraordinaire organisé par le Parlement de la République de Trinité-et-Tobago et le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) le 16 avril 2009 en préparation au Sommet et l'adoption d'une déclaration finale;

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FIPA :

1. SOUSCRIT à la déclaration finale adoptée par les parlementaires réunis lors du Dialogue parlementaire extraordinaire, et annexée à la présente recommandation;
2. RECOMMANDE qu'à l'avenir des dialogues parlementaires semblables fassent partie des activités habituelles de préparation lors des Sommets des chefs d'États et de gouvernements des Amériques.



Annexe :

**DIALOGUE PARLEMENTAIRE EXTRAORDINAIRE
“ENGAGER LES PARLEMENTS DANS LE PROCESSUS DES SOMMETS DES AMÉRIQUES”**

PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TRINITÉ-ET-TOBAGO
PORT D’ESPAGNE, TRINITÉ ET TOBAGO
16 AVRIL 2009

DÉCLARATION FINALE
Adoptée le 16 avril 2009

Original : anglais

Nous, parlementaires, réunis à l’occasion du Dialogue parlementaire extraordinaire organisé par le Parlement de la République de Trinité-et-Tobago et le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) le 16 avril 2009 à Port d’Espagne, Trinité-et-Tobago:

1. Encourageons le développement d’un partenariat entre les parlementaires et le pouvoir exécutif dans la mise en œuvre de la Déclaration d’engagement de Port d’Espagne, qui sera adoptée par les chefs d’États et de gouvernements des Amériques à l’occasion de ce Cinquième Sommet.
2. Encourageons les gouvernements à reconnaître la grande diversité qui existe dans les différents pays de l’hémisphère dans la mise en œuvre de la Déclaration.
3. Affirmons qu’une participation parlementaire accrue au processus des Sommets des Amériques favorisera l’imputabilité et une plus grande transparence.
4. Demandons aux Gouvernements de garantir le soutien financier à l’Organisation des États américains afin que celle-ci puisse superviser l’application de la Déclaration du Sommet et exécuter les mandats qui lui sont confiés.
5. Exprimons notre volonté de participer de manière continue au processus des Sommets des Amériques à travers le FIPA.

8.7.2 *Recommandation FIPA/PA6/2009/REC.2: la pandémie de grippe A(H1N1)*

RECOMMANDATION
La pandémie de grippe A (H1N1)

Original : espagnol

Adoptée par l'Assemblée plénière du FIPA le 15 septembre 2009

Considérant que la mondialisation a créé des liens étroits dans le monde entier, en facilitant l'échange de personnes, de biens et de services, et a aussi, indirectement, accru les possibilités de transmission de maladies,

Consciente du fait qu'une pandémie peut mettre en danger les systèmes de santé des États, entraînant des répercussions significatives sur leurs systèmes social et économique,

Reconnaissant le système de préparation mondiale de l'Organisation mondiale de la santé face aux pandémies et les mécanismes établis par le nouveau Règlement sanitaire international (RSI-2005) approuvé par tous les États membres, qui a pour objectif la détection rapide d'événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale et la mise en œuvre d'interventions nationales et internationales,

Convaincue de l'importance que tous les pays de l'hémisphère respectent le RSI (2005) et, par l'intermédiaire du renforcement du système de veille sanitaire et de réponse établi dans chaque pays, puissent, à l'aide de leurs points nationaux de liaison, respecter l'obligation de notifier l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS) de toute urgence de santé publique de portée internationale, en particulier celles qui ont un potentiel de dissémination extrême,

Observant l'efficacité du mécanisme de communication rapide et détaillée d'une urgence éventuelle de santé publique, instauré par le Mexique, les États-Unis d'Amérique et le Canada dans le cadre de l'Alliance pour la sécurité et la prospérité de l'Amérique du Nord, qui a permis d'identifier dans les laboratoires du Canada et des États-Unis le virus pandémique A (H1N1) 2009 et d'alerter en temps opportun la communauté internationale,

Reconnaissant que le Mexique, durant les débuts et le développement de la pandémie A(H1N1) 2009, en mettant en œuvre le système d'information de l'OPS/OMS pour la surveillance de la pandémie, au moyen de la notification de cas confirmés et de décès, a occasionné des avantages pour le système sanitaire mondial, malgré les conséquences négatives possibles pour son économie,

Reconnaissant la nécessité d'encourager la transparence et la coopération internationale en matière sanitaire,

Tenant compte du fait que la pandémie occasionnée par le virus pandémique A(H1N1) 2009 persistera dans les prochains mois, car elle continue à se propager dans les populations vulnérables,

Informés par l'OPS/OMS du fait que l'impact de la pandémie pourrait s'aggraver dans les prochains mois, causant un accroissement du nombre de personnes infectées; que l'existence d'un nombre élevé de patients gravement malades qui exigeront des soins intensifs représentera le fardeau le plus urgent



pour les services de santé, et; que cette pression pourrait se propager au-delà des unités de soins intensifs, au détriment, éventuellement, des soins dispensés à ceux qui sont affectés par d'autres maladies,

Consciente des dangers auxquels sont exposés les groupes vulnérables et minoritaires et du fait que le vaccin qui est actuellement élaboré ne sera pas disponible en quantité suffisante pour immuniser toute la population des États,

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FIPA :

1. RECOMMANDE aux parlements membres du FIPA de renforcer, au moyen de législations et de budgets accrus, le secteur de la santé afin de lutter contre des pandémies comme celle de l'actuel virus pandémique A (H1N1) 2009 et de garantir l'utilisation responsable des médicaments antiviraux recommandés et efficaces.
2. EXHORTE les parlements membres du FIPA à protéger, au moyen des mécanismes juridiques nécessaires, les groupes vulnérables pour assurer leur accès aux services médicaux pertinents.
3. LANCE un appel pour que les parlements membres du FIPA s'engagent à participer activement à des campagnes de communication éducatives afin de prévenir et d'atténuer toute apparition ou épidémie.
4. LANCE un appel aux médias de la région au sujet du rôle fondamental qu'ils jouent dans la diffusion des mesures de prévention et dans la promotion de la solidarité en vue d'une gestion juste des ressources disponibles.
5. EXHORTE les parlements membres du FIPA à promouvoir dans leurs États la conception de mécanismes de communication précoce avec les États voisins et à respecter rigoureusement le RSI (2005) et tous les mécanismes et systèmes de veille et de réponse qui l'appuient, pour honorer les engagements pris par les États devant l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé.
6. EXHORTE les organismes financiers multilatéraux, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, à indemniser de façon prioritaire les pays qui signalent en temps opportun les urgences de santé publique de portée internationale.
7. LANCE un appel aux parlements membres du FIPA pour que, par leur engagement et par des actions de promotion, dans leurs États, si l'Organisation mondiale de la santé le recommande, les voyageurs ne fassent pas l'objet de discrimination et le transport des personnes et des marchandises ne soit pas inutilement limité, afin d'encourager les notifications d'événements épidémiologiques qui pourraient mettre en danger la santé publique internationale.
8. EXPRIME sa reconnaissance au gouvernement du Mexique en raison de la transparence dont il a fait preuve et de sa réponse en temps opportun face à l'apparition du virus pandémique A(H1N1) 2009.

9. LANCE un appel à la communauté internationale pour renforcer la coopération et la solidarité en ce qui concerne la pandémie de Grippe A (H1N1).

8.7.3 Résolution FIPA/PA6/2009/RES.1: Modification de l'article 6.1 du Règlement du FIPA sur la composition du Comité exécutif

RÉSOLUTION

Modification de l'article 6.1 du Règlement du FIPA sur la composition du Comité exécutif

Adoptée par l'Assemblée plénière du FIPA le 15 septembre 2009

Suivant la recommandation faite à la 19^e réunion du Comité exécutif qui a eu lieu à Washington, aux États-Unis, le 24 juin 2009,

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FIPA DÉCIDE que

1. L'article 6.1 du Règlement du Forum interparlementaire des Amériques, concernant la composition du Comité exécutif, sera modifié comme suit :

« 6.1 Composition

- a) Les représentants du Comité exécutif sont des membres actifs de leur parlement national. Ils ne peuvent pas être simultanément membres du Conseil des ministres au sein du pouvoir exécutif de leur État.
- b) Le Comité exécutif est composé :
 - *Du président du FIPA;*
 - *De deux représentants de chacune des sous-régions dont la liste apparaît en 6.1 g);*
 - *D'un représentant du pays hôte de la prochaine plénière;*
 - *De la présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques;*
 - **~~Du président sortant du FIPA.~~ Des anciens présidents du FIPA.**
- c) Si le président démissionne, meurt ou perd son admissibilité à occuper le poste parce qu'il n'est plus parlementaire ou est devenu membre du Conseil des ministres au sein du pouvoir exécutif de son État, le Comité exécutif élit un président intérimaire pour le remplacer jusqu'à la prochaine assemblée plénière.
- d) L'assemblée législative nationale de chaque pays élu membre du Comité exécutif fournit, dans une communication écrite à la présidence, le nom du délégué parlementaire qui le représentera au Comité exécutif, dans les 30 jours suivant l'élection de ce pays au Comité exécutif. Ce délégué siège au Comité exécutif, sous réserve de l'alinéa e), pour toute la durée du mandat.



- e) Si un membre quelconque du Comité exécutif devient incapable de s'acquitter de ses fonctions pour cause de démission, de décès ou de perte du titre de parlementaire ou de membre de l'assemblée législative de son pays, ou est devenu membre du Conseil des ministres au sein du pouvoir exécutif de son État, l'assemblée législative nationale à laquelle ce membre appartient nomme un remplaçant pour le reste du mandat, jusqu'à la plénière suivante.
- f) Le mandat des pays membres du Comité exécutif peut être reconduit.
- g) Par souci d'équilibre dans la représentation régionale, l'hémisphère est divisé en quatre sous-régions :
 - o *Amérique du Nord* : Canada, États-Unis et Mexique.
 - o *Amérique centrale* : Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine.
 - o *Antilles* : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Suriname, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Trinité-et-Tobago.
 - o *Amérique du Sud* : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela.
- h) Chaque sous-région décide de la méthode de son choix pour élire des membres au Comité exécutif.
- i) Chaque membre du Comité exécutif est nommé pour une période de deux ans sous réserve des conditions suivantes :
 - o Une élection a lieu chaque année lors de l'Assemblée plénière pour remplacer un des deux membres représentant chaque sous-région au Comité.
 - o Le mandat du membre du Comité exécutif qui représente le pays hôte de la plénière commence le mois suivant la tenue de l'assemblée précédente et se termine le mois où l'assemblée plénière a lieu dans son pays. »

8.8 Annexe 8 – Déclaration FIPA/EC/2009/DEC.1 condamnant le coup d’État au Honduras

Déclaration condamnant le coup d’État au Honduras

Adoptée par le Comité exécutif du FIPA le 1er juillet 2009.

Entérinée par l’Assemblée plénière du FIPA le 15 septembre 2009.

TENANT COMPTE de la grave situation qui touche le Honduras, résultat d’un coup militaire ayant renversé le Gouvernement du président José Manuel Zelaya Rosales;

RÉAFFIRMENT l’appui du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) aux principes établis dans la Charte démocratique interaméricaine;

Le Comité exécutif du FIPA:

CONDAMNE FERMEMENT le coup d’État perpétré contre le Gouvernement constitutionnellement élu du Honduras, lequel représente une grave menace à la paix et aux valeurs démocratiques dans ce pays;

S’UNIT À LA COMMUNAUTÉ INTERAMÉRICAINNE en appelant toutes les parties concernées à rétablir l’État de droit et l’ordre constitutionnel;

RÉCLAME une résolution de la crise interne par la voie du dialogue entre les acteurs politiques et sociaux concernés;

CONDAMNE les actes de violence perpétrés et EXIGE la sécurité des membres du Gouvernement du Président Zelaya et le respect de la liberté d’expression et des droits de la personne de tous les honduriens.



8.9 Annexe 9 – Composition du Comité exécutif 2009-2010

Liste des membres du Comité exécutif du FIPA pour 2009-2010:

Poste	Nom du délégué parlementaire	Pays	Mandat
Présidence	Luiz Carlos Hauly, député	Brésil	2009 à 2011
Amérique du Nord	James Bezan, député	Canada	2006 à 2010
	<i>Nom du délégué à confirmer</i>	États-Unis d'Amérique	2009 à 2011
Amérique centrale	María Estela de la Cruz, députée	République Dominicaine	2006 à 2010
	Víctor Juliao, député	Panama	2009 à 2011
Antilles	Stanford Callender, député	Trinité-et-Tobago	2006 à 2010
	Rosemary Husbands-Mathurin, présidente de la Chambre de l'Assemblée	Sainte-Lucie	2009 à 2011
Amérique du Sud	Nancy Patricia Gutiérrez Castañeda, sénateur	Colombie	2006 à 2010
	Alberto Grillón Conigliaro, sénateur	Paraguay	2009 à 2011
Pays hôte de la prochaine assemblée plénière	Adriana González Carrillo, sénateur	Mexique	2009 à 2010
Présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques	Linda Machuca Moscoso, membre de l'Assemblée nationale	Équateur	2009 à 2011
Ancienne présidente du FIPA	Céline Hervieux-Payette, sénateur	Canada	2006 –

Secrétaire exécutive: Emmanuelle Pelletier